

Table des matières

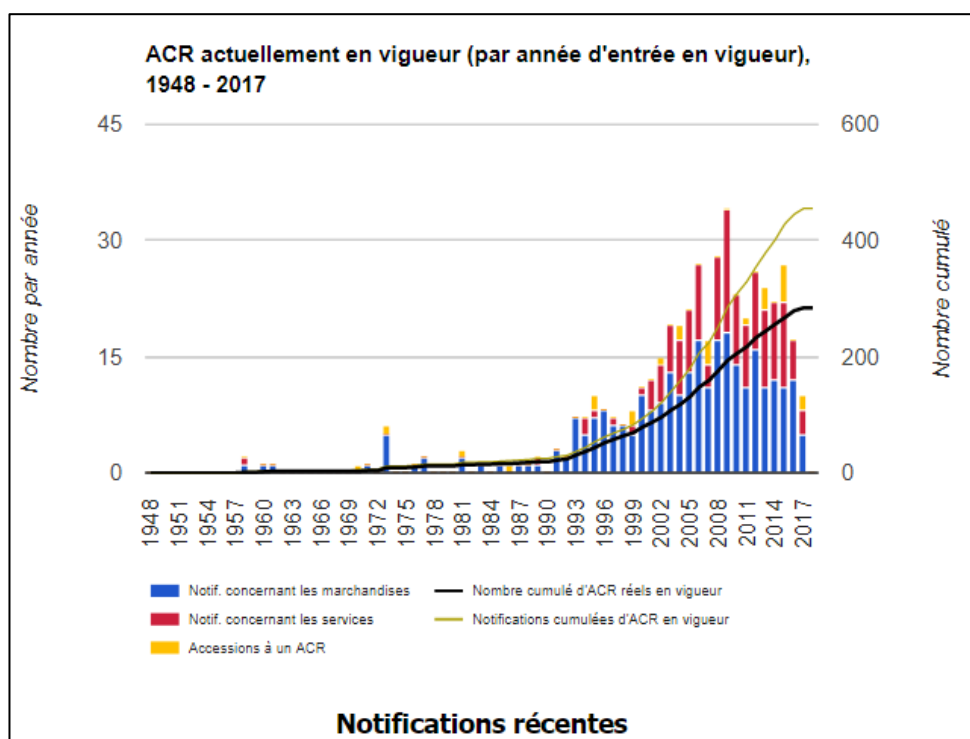
| | |
|--|----|
| Annexes..... | 3 |
| Annexe 1 – ACR actuellement en vigueur | 3 |
| Annexe 2 – ACR réels en vigueur, participation par région | 3 |
| Annexe 3 – Evolution du commerce global entre la CEE et les Etats associés de 1964 à 1966 | 4 |
| Annexe 4 – Importations de la CEE en provenance des Etats associés | 4 |
| Annexe 5 – Evolution par produits des importations de la CEE en provenance des Etats associés (1964-1966) | 5 |
| Annexe 6 – Les groupes d’Etats ACP | 6 |
| Annexe 7 – Rendements de blé aux USA et en France de 1815 à 2010 | 7 |
| Annexe 8 – Evolution des dépenses de la PAC par année calendaire (prix courants) | 7 |
| Annexe 9 – Les plus importants quotas sucriers par pays..... | 8 |
| Annexe 10 – Les principaux producteurs mondiaux de sucre en 2016..... | 8 |
| Annexe 11 – Les principaux consommateurs mondiaux de sucre en 2016..... | 9 |
| Annexe 12 – Part de la production européenne exportée..... | 9 |
| Annexe 13 – Les principaux exportateurs mondiaux de sucre en 2016..... | 10 |
| Annexe 14 - Les principaux importateurs mondiaux de sucre en 2016 | 10 |
| Annexe 15 – Les principaux producteurs de sucre de betteraves sucrières en 2016..... | 11 |
| Annexe 16 - Les principaux producteurs de sucre de canne en 2016 | 11 |
| Annexe 17 – Les principaux producteurs de sucre de l’UE..... | 12 |
| Annexe 18 – Importations par rapport à la consommation de sucre dans l’UE | 12 |
| Annexe 19 – Principaux exportateurs de sucre vers l’UE en 2016..... | 13 |
| Annexe 20 – Tarifs douaniers des importations de sucre dans l’UE en fonction du pays de provenance..... | 13 |
| Annexe 21 – Exportations de sucre vers l’UE des pays CXL et des Balkans en 2016 par rapport à leur quota d’importation.... | 14 |
| Annexe 22 – Les principaux importateurs de sucre hors-UE..... | 14 |
| Annexe 23 – Les principaux importateurs de sucre de l’UE en 2016..... | 15 |
| Annexe 24 – Tarifs douaniers en 2016 des exportations de sucre de l’UE en fonction du pays de destination | 15 |
| Annexe 25 – Part des principaux exportateurs de sucre hors-UE..... | 16 |
| Annexe 26 – Importations, exportations de sucre de l’UE et balance commerciale | 16 |
| Annexe 27 – Part des principaux exportateurs de sucre intra-UE..... | 17 |
| Annexe 28 – Part des principaux importateurs de sucre intra-UE | 17 |
| Annexe 29 – Evolution de la production des gros producteurs vs petits producteurs..... | 18 |
| Annexe 30 – Evolution de la part de production des pays « TOP 6 »..... | 18 |
| Annexe 31 – Part des exportations de sucre des pays sous protocole vers l’UE..... | 19 |
| Annexe 32 – Part des exportations vers l’UE par rapport à la production de sucre des pays sous protocole en 2003 | 19 |
| Annexe 33 – Part des exportations vers l’UE par rapport à la production de sucre des pays sous protocole en 2016 | 20 |
| Annexe 34 – Importation et production de sucre au Royaume-Uni..... | 20 |
| Annexe 35 – Provenances des importations de sucre du Royaume-Uni | 21 |
| Annexe 36 – Destinations des exportations de sucre du Royaume-Uni..... | 21 |

Annexe I.1 – Interview de Madame Muriel Korter22

Annexe I.2 – Interview de Monsieur Josh Gartland33

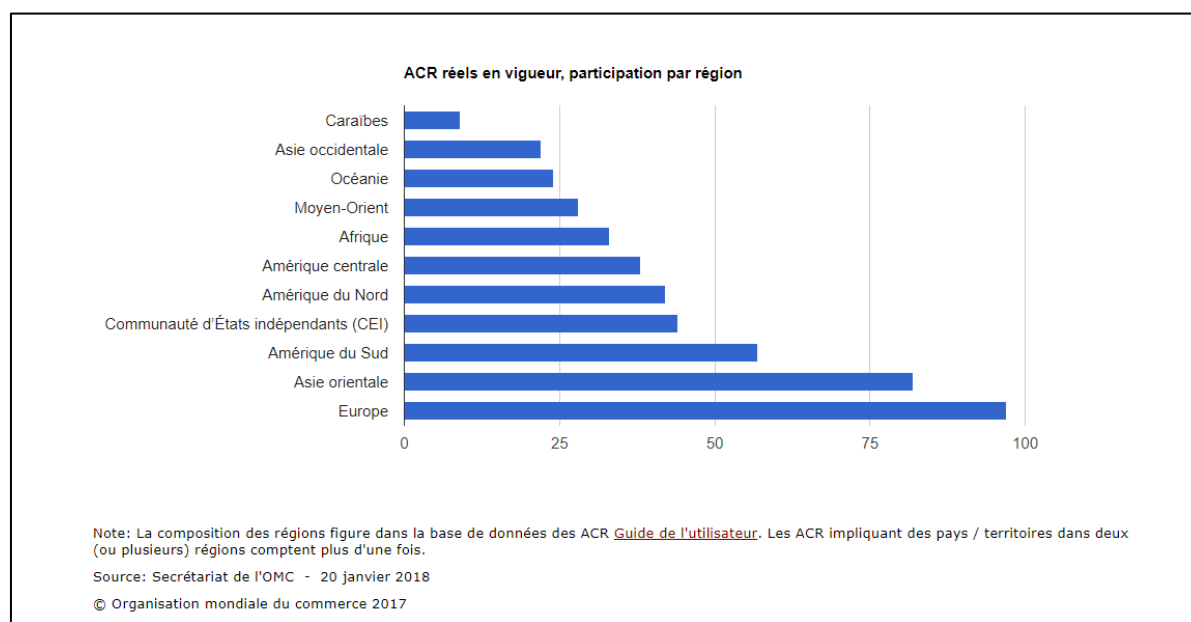
Annexes

Annexe 1 – ACR actuellement en vigueur



Source: OMC. (2017). *Regional Trade Agreement Information System (RTA-IS)*.

Annexe 2 – ACR réels en vigueur, participation par région



Source: OMC. (2017). *Regional Trade Agreement Information System (RTA-IS)*.

Annexe 3 – Evolution du commerce global entre la CEE et les Etats associés de 1964 à 1966

| | Valeur (en millions de dollars) | | | Variations en % | |
|--|---------------------------------|-------|-------|-----------------|-----------|
| | 1964 | 1965 | 1966 | 1965/1964 | 1966/1965 |
| Importations C.E.E. | 1 150 | 1 146 | 1 319 | — 0,3 | + 15,0 |
| Exportations C.E.E. | 821 | 828 | 847 | + 0,8 | + 2,3 |
| Trafic total | 1 971 | 1 974 | 2 166 | + 0,2 | + 9,7 |
| Balance commerciale de la C.E.E. avec les Etats associés | — 329 | — 318 | — 472 | — 3,5 | + 48,4 |

Source : Commission de la C.E.E.

Source : Trocelet, L-E. (1968). *La Convention de Yaoundé, Rapport de la Commission paritaire sur l'activité du Conseil d'Association.*

Annexe 4 – Importations de la CEE en provenance des Etats associés

| Destination | Valeur (en millions de dollars) | | | Variations en % | |
|--------------|---------------------------------|---------|---------|-----------------|-----------|
| | 1964 | 1965 | 1966 | 1965/1964 | 1966/1965 |
| Allemagne | 158,2 | 160,8 | 170,5 | + 1,7 | + 6,0 |
| U.E.B.L. | 227,2 | 233,9 | 340,7 | + 2,9 | + 45,7 |
| France | 609,6 | 547,0 | 600,1 | — 10,3 | + 9,7 |
| Italie | 98,9 | 151,0 | 153,5 | + 52,8 | + 1,6 |
| Pays-Bas | 55,5 | 53,5 | 54,0 | — 4,0 | + 1,0 |
| Total C.E.E. | 1 149,5 | 1 149,3 | 1 319,0 | — 0,3 | + 15,0 |

(1) Source : Commission de la C.E.E.

Source : Trocelet, L-E. (1968). *La Convention de Yaoundé, Rapport de la Commission paritaire sur l'activité du Conseil d'Association.*

Annexe 5 – Evolution par produits des importations de la CEE en provenance des Etats associés (1964-1966)

| Evolution par produits des importations de la C.E.E. en provenance des Etats associés (1964-1966 (1)) | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------|---|
| Produits | A - Végétaux B - Miniers | 1964 | | 1965 | | 1966 | | % valeur a/imp. tous produits E.A.M.A. 1966 |
| | | Tonnes | 1000 \$ | Tonnes | 1000 \$ | Tonnes | 1000 \$ | |
| Bananes fraîches | | 251 530 | 50 680 | 370 197 | 70 949 | 289 198 | 56 241 | 4,3 |
| Café vert | | 207 317 | 162 673 | 188 243 | 135 683 | 193 682 | 151 377 | 11,5 |
| Cacao en fèves | | 149 282 | 77 592 | 185 164 | 76 140 | 158 741 | 70 150 | 5,3 |
| Poivre et piments | | 1 298 | 1 001 | 1 175 | 1 079 | 1 249 | 1 190 | 0,1 |
| Vanille | | 42 | 455 | 113 | 1 100 | 135 | 1 439 | 0,1 |
| Tabacs bruts | | 4 845 | 7 259 | 4 518 | 7 214 | 5 150 | 7 149 | 0,5 |
| Coprah | | 4 774 | 927 | 3 199 | 742 | 2 474 | 511 | négligeable |
| Arachides décortiquées | | 320 466 | 67 549 | 318 218 | 60 679 | 365 228 | 71 942 | 5,5 |
| Noix + amandes palmiste | | 111 629 | 16 754 | 81 290 | 14 153 | 59 815 | 9 774 | 0,7 |
| Huile d'arachide | | 148 553 | 56 481 | 150 112 | 56 595 | 150 513 | 51 517 | 3,9 |
| Huile de palmiste | | 14 071 | 3 981 | 25 686 | 8 177 | 27 441 | 8 094 | 0,6 |
| Huile de palme | | 156 284 | 36 724 | 101 610 | 27 397 | 114 209 | 28 480 | 2,2 |
| Riz en paille et pelé | | 16 270 | 4 849 | 10 251 | 3 048 | 12 539 | 3 363 | 0,3 |
| Sucres bruts | | 41 100 | 7 676 | 17 977 | 3 021 | 10 080 | 560 | négligeable |
| Huiles essentielles | | 325 | 1 138 | 302 | 1 355 | 279 | 1 314 | 0,1 |
| Bois tropicaux | | 2 501 727 | 172 704 | 2 361 410 | 163 026 | 2 460 736 | 174 233 | 13,2 |
| Caoutchouc naturel | | 22 246 | 10 571 | 18 310 | 8 802 | 26 798 | 12 763 | 1,0 |
| Tourteaux | | 201 952 | 17 727 | 206 541 | 19 404 | 215 513 | 20 515 | 1,6 |
| Coton en masse | | 59 492 | 45 721 | 46 287 | 27 776 | 58 384 | 33 001 | 2,5 |
| Totaux 19 produits A | | 4 213 203 | 732 462 | 4 090 603 | 686 340 | 4 152 164 | 703 613 | 53,3 |
| Minerais de fer | | 3 160 448 | 36 397 | 4 381 901 | 49 748 | 5 042 048 | 57 091 | 4,3 |
| Minerais de manganèse | | 515 355 | 15 485 | 524 407 | 18 359 | 509 074 | 17 580 | 1,3 |
| Huile brute de pétrole | | 883 895 | 15 316 | 1 145 092 | 19 695 | 901 561 | 16 003 | 1,2 |
| Phosphates de calcium | | 746 598 | 11 982 | 1 035 413 | 16 995 | 1 188 046 | 20 906 | 1,6 |
| Minerais d'étain | | 7 375 | 16 978 | 6 289 | 15 804 | 7 215 | 16 863 | 1,3 |
| Cuivre | | 284 404 | 180 361 | 264 059 | 193 060 | 292 518 | 313 897 | 23,8 |
| Minerais de zinc | | 86 029 | 5 839 | 96 592 | 6 582 | 99 358 | 6 129 | 0,5 |
| Totaux 7 produits B | | 5 684 104 | 282 358 | 7 453 753 | 320 243 | 8 039 820 | 448 469 | 34,1 |
| Totaux 26 produits A + B | | 9 897 307 | 1 014 820 | 11 544 356 | 1 006 583 | 12 191 984 | 1 152 082 | 87,4 |
| Importations globales en proven. des E.A.M.A. | | 10 200 237 | 1 149 583 | 11 869 301 | 1 146 362 | 12 586 439 | 1 319 030 | |
| % 26 produits importations globales | | 97 % | 88,3 % | 97,3 % | 87,8 % | 96,9 % | 87,4 % | |

(1) Source : Commission de la C.E.E.

Source : Trocelet, L-E. (1968). *La Convention de Yaoundé, Rapport de la Commission paritaire sur l'activité du Conseil d'Association.*

Annexe 6 – Les groupes d'Etats ACP

| Région | Nom | Pays |
|-----------------------------|---|---|
| Afrique de l'Ouest | CEDEAO ¹ + Mauritanie | Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo + Mauritanie |
| Afrique centrale | CEMAC ² + Sao Tome et Principe | Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République du Congo, Gabon et Guinée-équatoriale. + Sao Tome et Principe |
| Afrique de l'Est et Austale | COMESA ³ | Burundi, Comores, Djibouti, République démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Ouganda, Zambie, et Zimbabwe |
| Caraïbes | CARIFORUM ⁴ | Antigua et Barbuda, les Bahamas, Barbade, Belize, Commonwealth de Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, St Kitts et Nevis, Sainte Lucie, St Vincent et les Grenadines, Surinam, et Trinidad et Tobago. |
| Afrique australe | SADC ⁵ | Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Swaziland et Tanzanie |
| Pacifique | Pacifique | Les Iles Cook, Fiji, Kiribati, les Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papoua Nouvelle Guinée, les Iles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, et Vanuatu. |

Source : Busse, M., Borrmann, A. & Grossmann, H. (2004). L'impact des accords de partenariat économique ACP-UE sur les pays de la CEDEAO : une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires. *Hambourg Institute of International Economics*. P.6.

¹ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

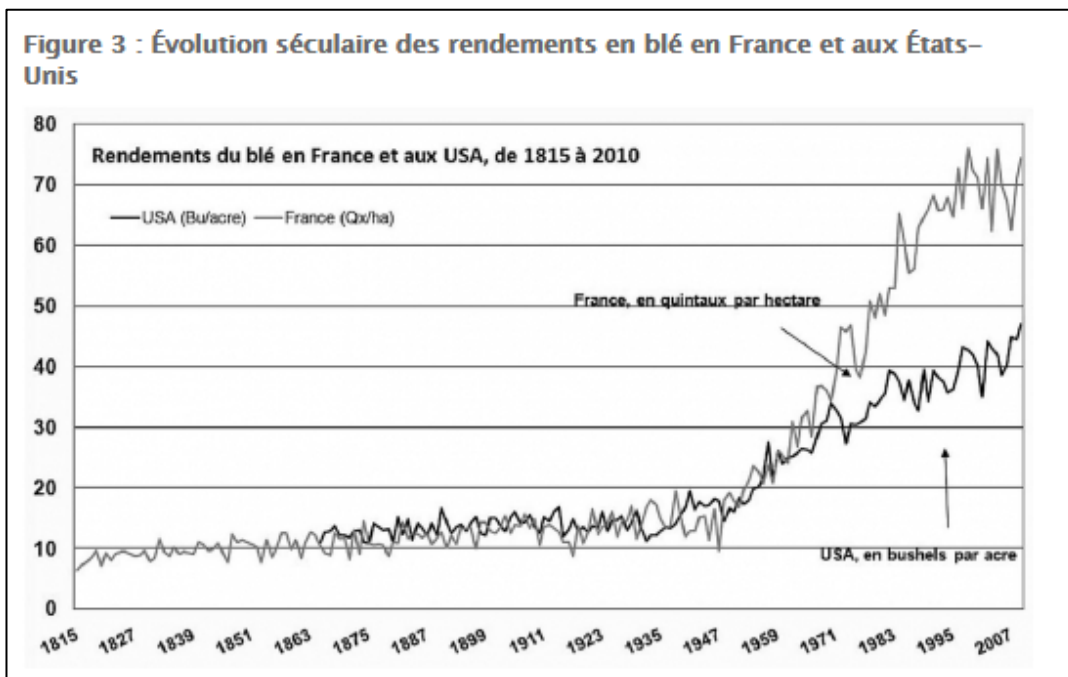
² Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

³ Marché commun des pays de l'Afrique orientale et australe

⁴ Forum des caraïbes des pays ACP

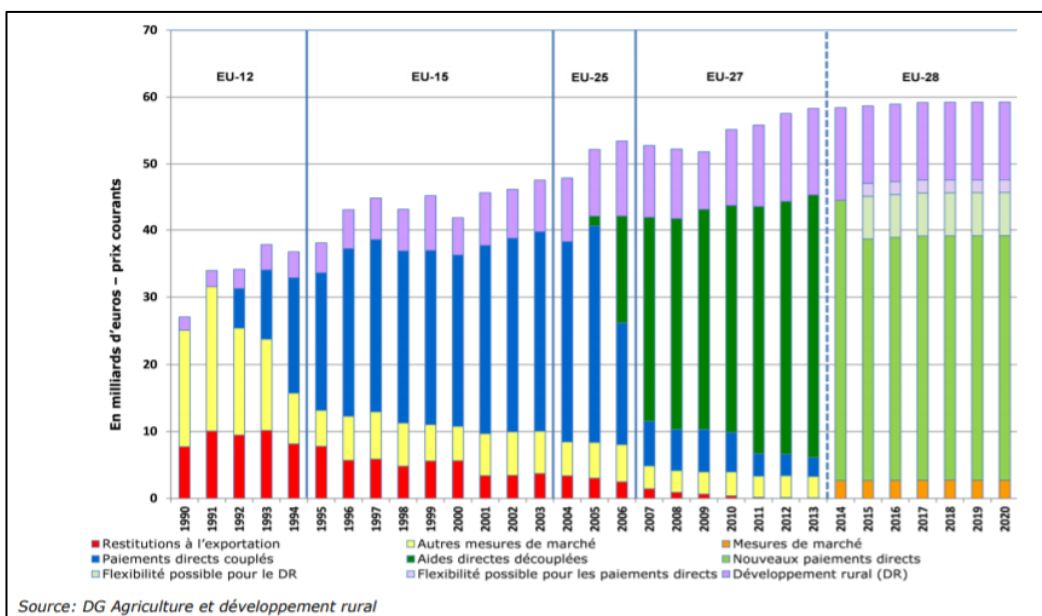
⁵ Communauté de développement de l'Afrique australe

Annexe 7 – Rendements de blé aux USA et en France de 1815 à 2010



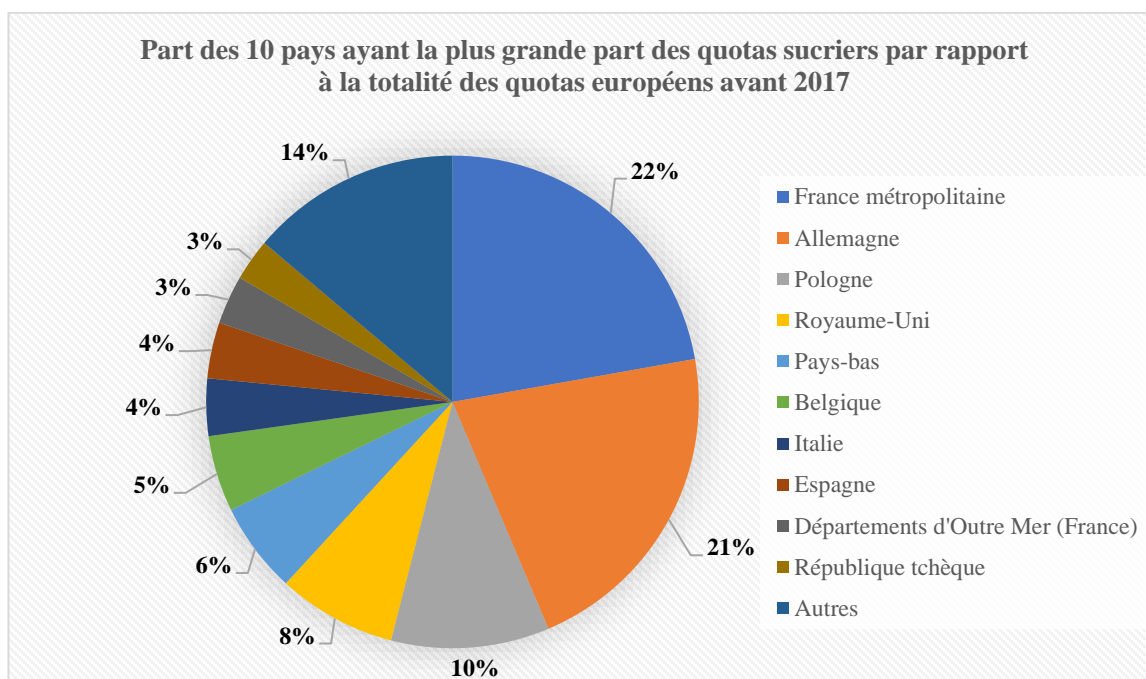
Source : Boussard, J-M. (2012). *L'avenir du système alimentaire mondial*.

Annexe 8 – Evolution des dépenses de la PAC par année calendaire (prix courants)



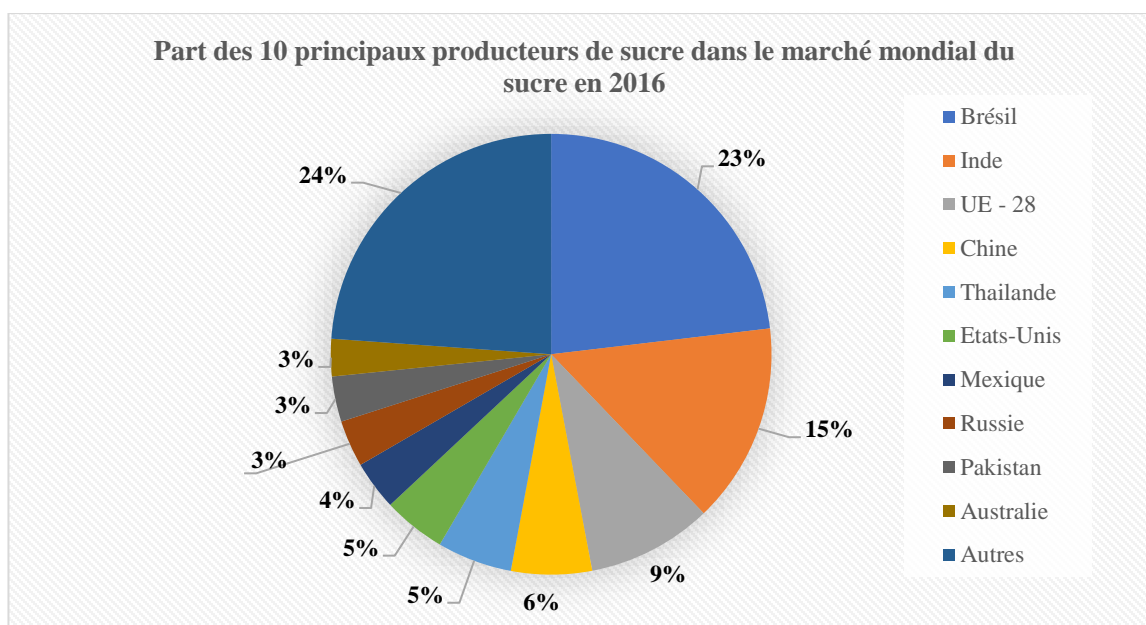
Source : Commission Européenne. (2013). *Présentation de la réforme de la PAC 2014-*

Annexe 9 – Les plus importants quotas sucriers par pays



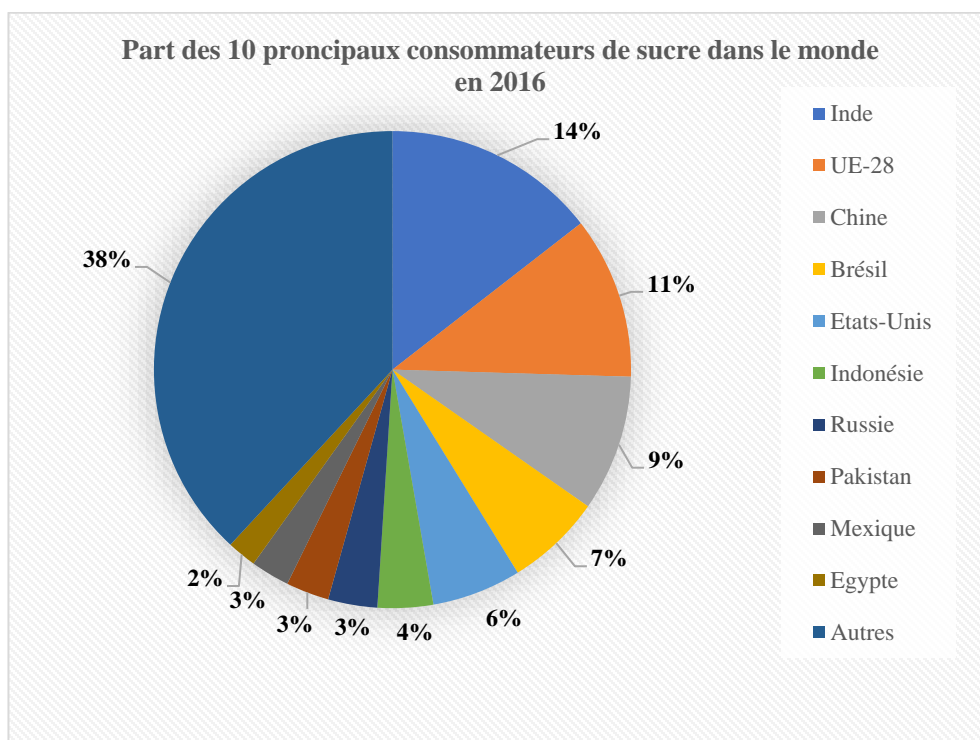
Source : Europa. (2018). *Balance sheet*. P.4

Annexe 10 – Les principaux producteurs mondiaux de sucre en 2016



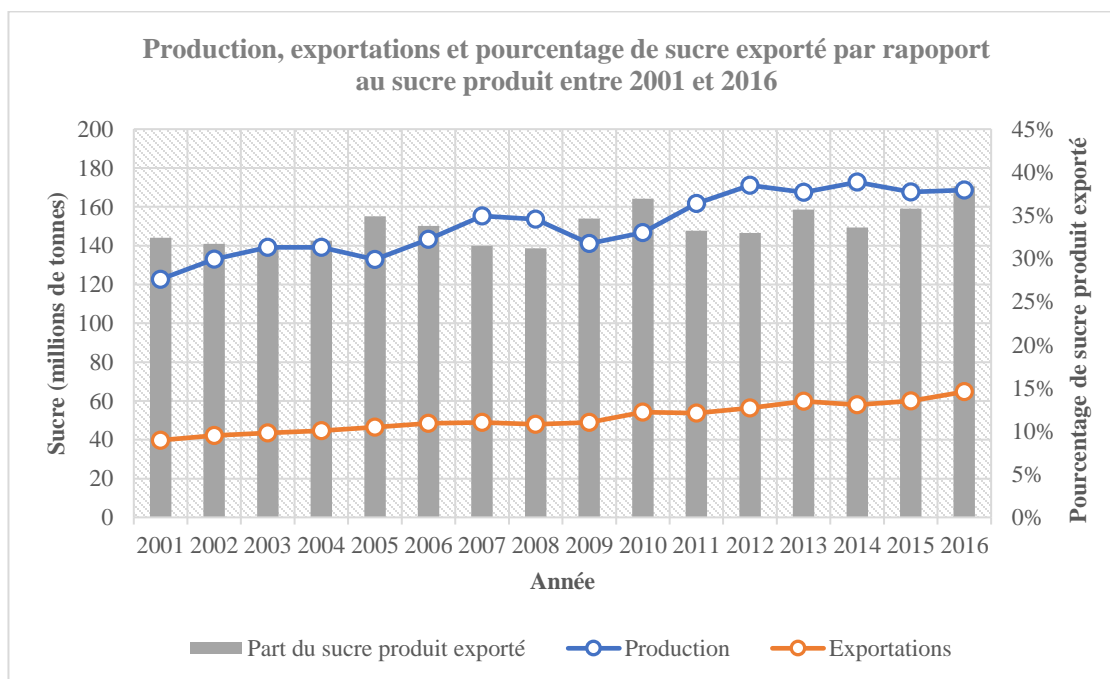
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. III

Annexe 11 – Les principaux consommateurs mondiaux de sucre en 2016



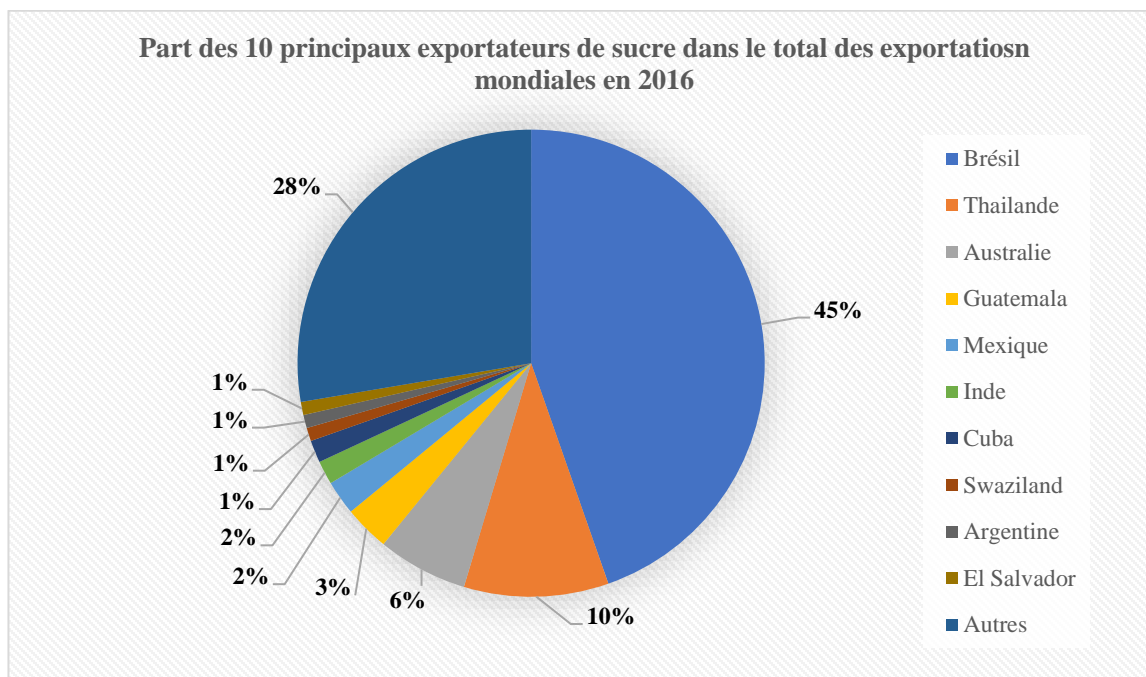
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. III

Annexe 12 – Part de la production européenne exportée



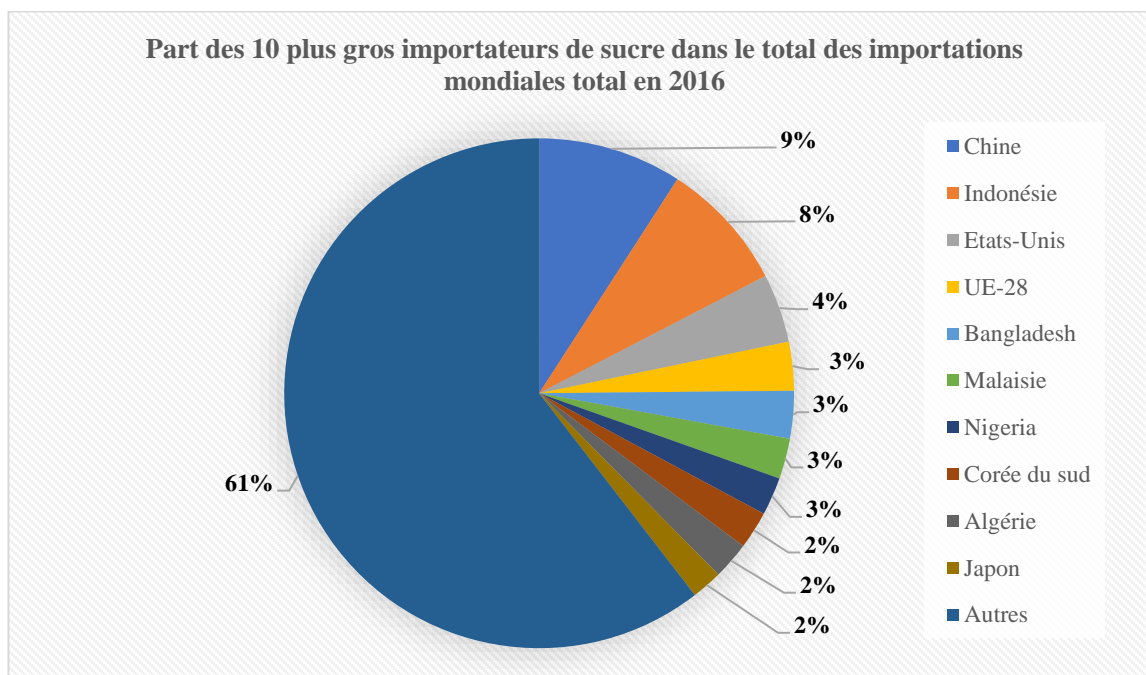
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. III

Annexe 13 – Les principaux exportateurs mondiaux de sucre en 2016



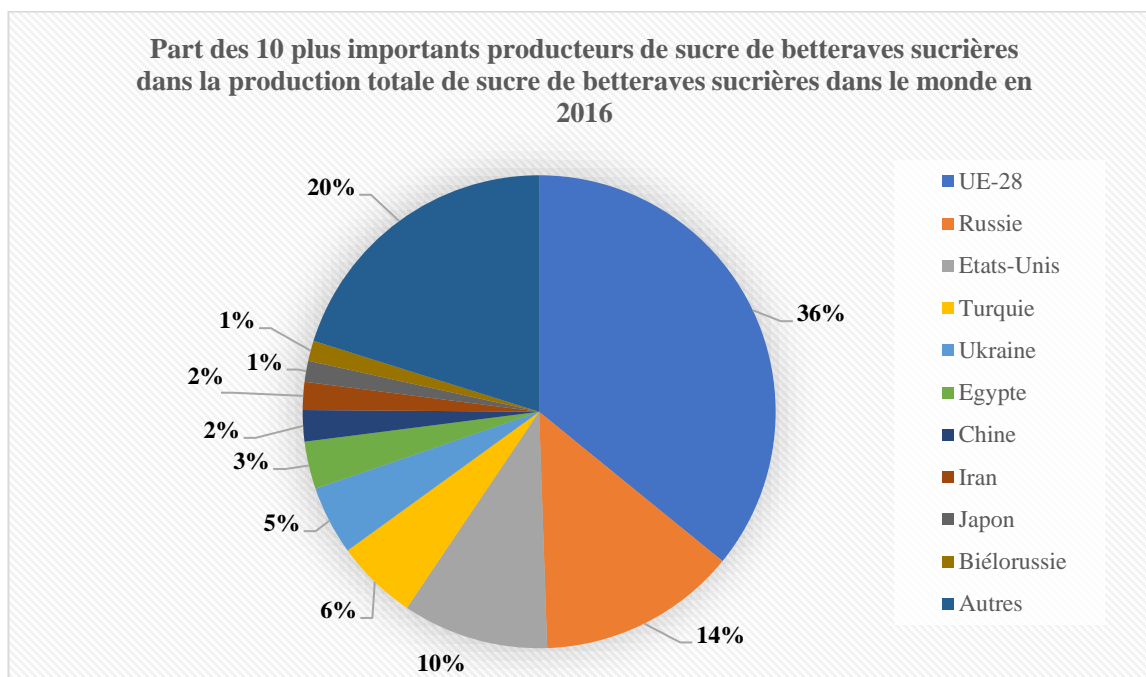
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. III

Annexe 14 - Les principaux importateurs mondiaux de sucre en 2016



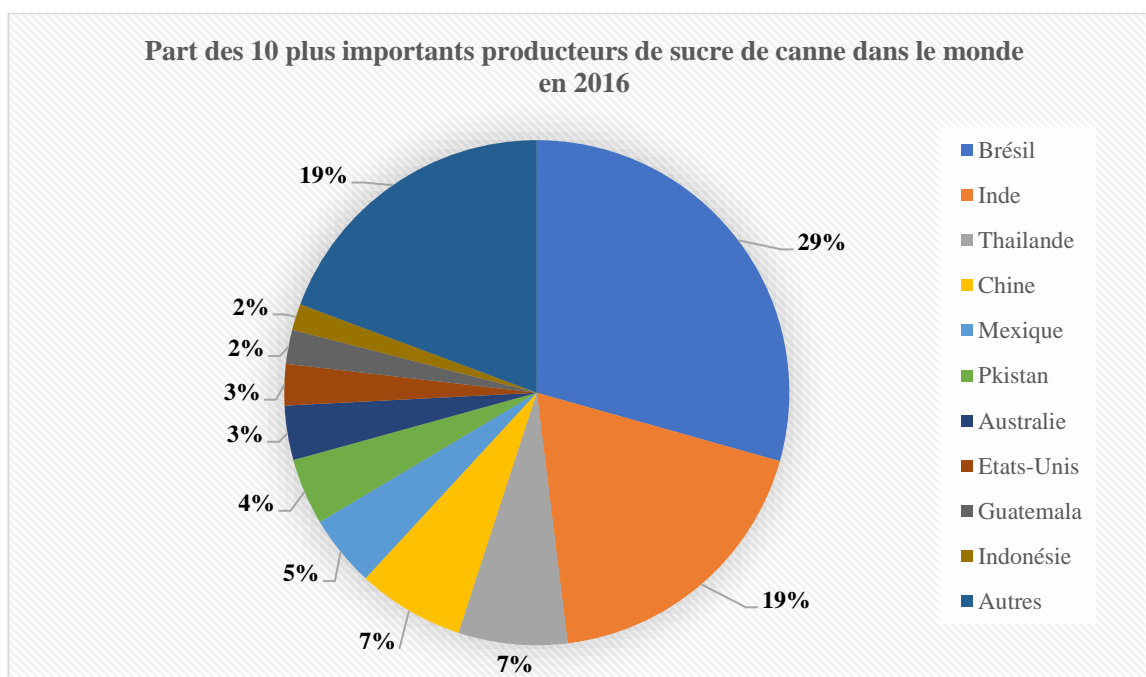
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. III

Annexe 15 – Les principaux producteurs de sucre de betteraves sucrières en 2016



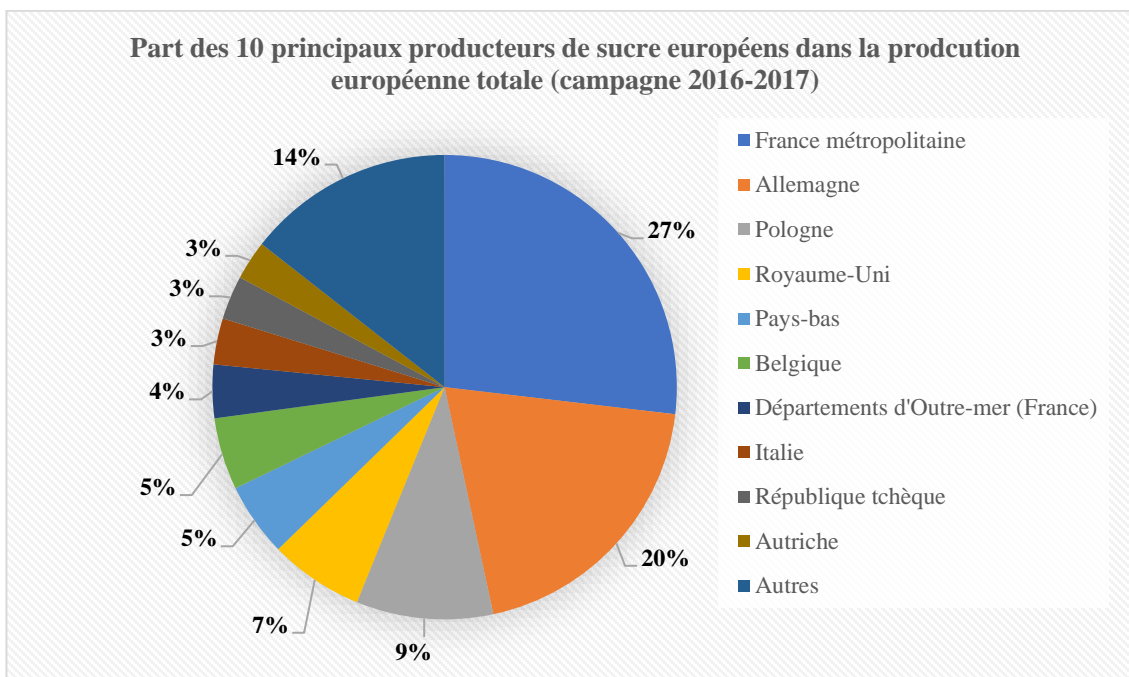
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. III

Annexe 16 - Les principaux producteurs de sucre de canne en 2016



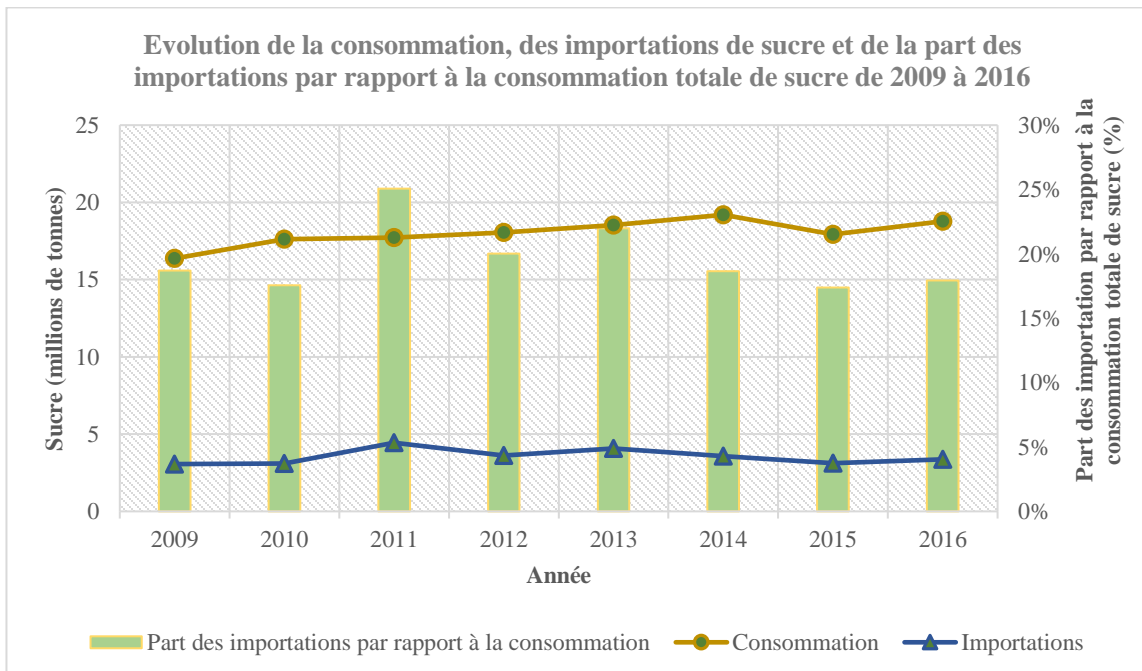
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. III

Annexe 17 – Les principaux producteurs de sucre de l'UE



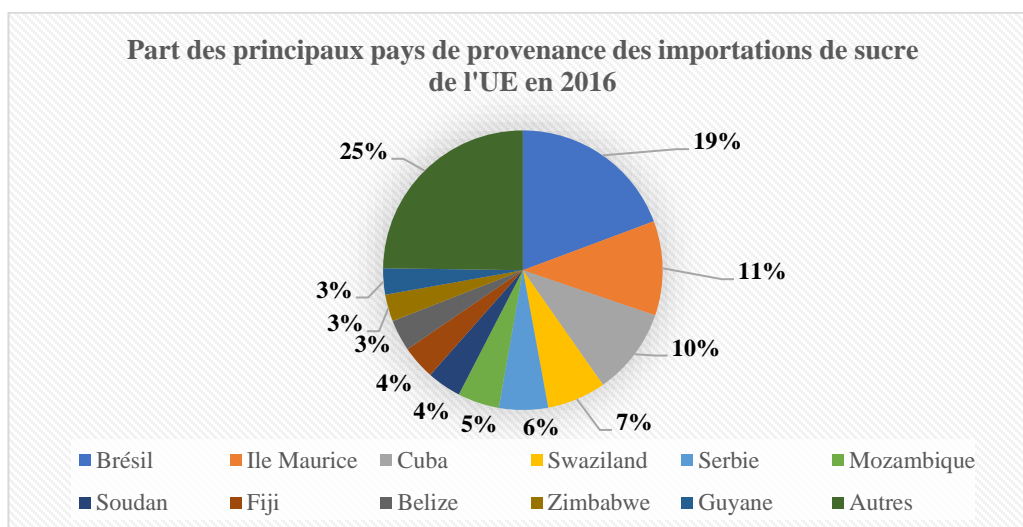
Source : Europa. (2018). *Balance sheet*. P.4

Annexe 18 – Importations par rapport à la consommation de sucre dans l'UE



Source: Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. P. 82

Annexe 19 – Principaux exportateurs de sucre vers l'UE en 2016



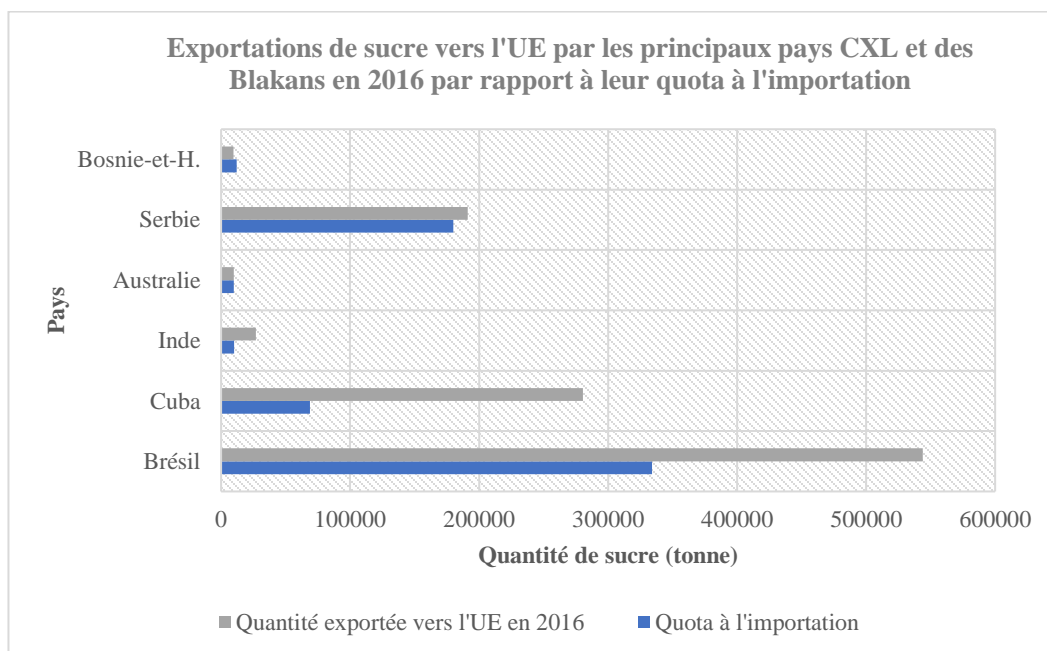
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. Pp. 82 – 89

Annexe 20 – Tarifs douaniers des importations de sucre dans l'UE en fonction du pays de provenance

| Pays | Montant importé (millions de tonnes) | Pourcentage des importations de l'UE | Tarif |
|--------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|
| Brésil | 0.544 | 19% | 98 €/tonne sucre de canne brut sous quantité limitée 41,90 €/100kg sucre blanc 33,90€/100 kg sucre betterave brut |
| Ile Maurice | 0.368 | 11% | 0 € (ACP) |
| Cuba | 0.338 | 10% | 98 €/tonne sucre de canne brut sous quantité limitée 41,90 €/100kg sucre blanc 33,90€/100 kg sucre betterave brut |
| Swaziland | 0.229 | 7% | 0 € (ACP) |
| Serbie | 0.191 | 6% | 0 € sous quantité limitée |
| Mozambique | 0.162 | 5% | 0 € (ACP) |
| Soudan | 0.133 | 4% | 0€ (ACP) |
| Fidji | 0.132 | 4% | 0€ (ACP) |
| Belize | 0.122 | 3% | 0€ (ACP) |
| Zimbabwe | 0.105 | 3% | 0€ (ACP) |
| Guyane | 0.102 | 3% | 0€ (ACP) |
| TOTAL | 2.426 | 72% | |

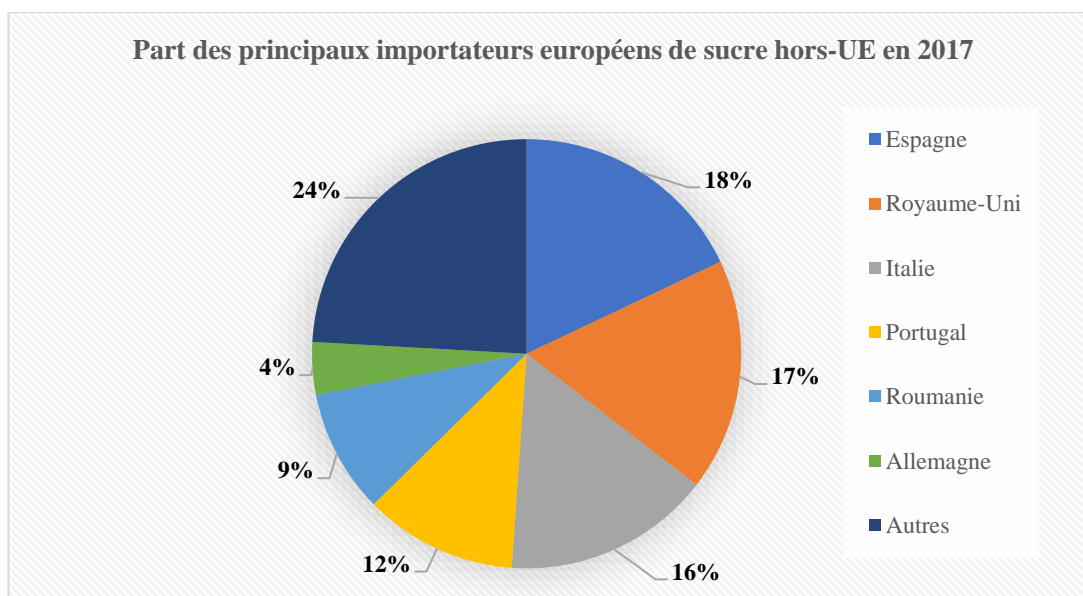
Source: Integrated Tariff of the European Community (TARIC). *Commission Européenne*.

Annexe 21 – Exportations de sucre vers l'UE des pays CXL et des Balkans en 2016 par rapport à leur quota d'importation⁶



Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017* & (Règlement (CE) no 891/2009, 2009).

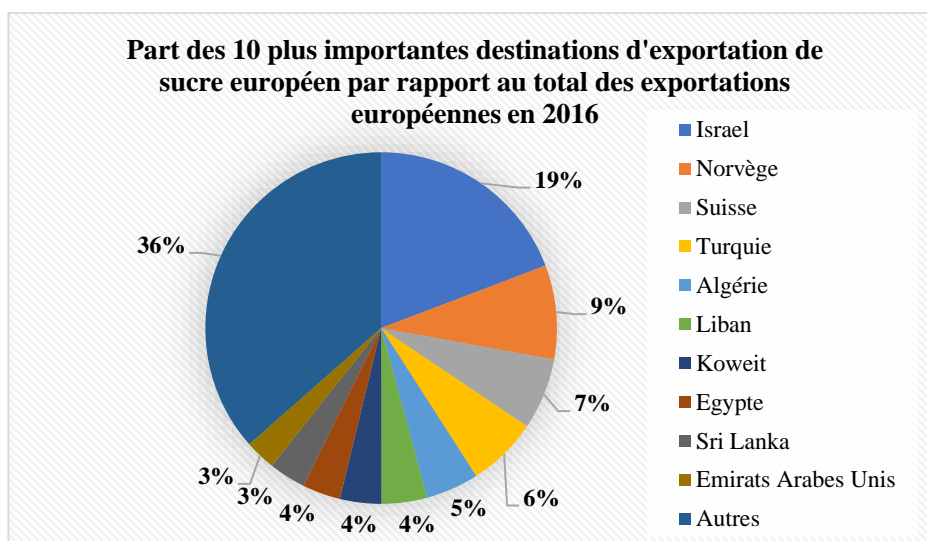
Annexe 22 – Les principaux importateurs de sucre hors-UE



Source : Eurostat, 2018

⁶ Pour le Brésil, Cuba, l'Inde et l'Australie, il n'est question que du sucre brut devant encore être raffiné, étant donné que les quotas ne portent que sur ce type de sucre. Pour les pays des Balkans, le quota couvre tous les types de sucre ; la quantité d'exportations comprend donc tous les types de sucre (Règlement (CE) no 891/2009, 2009).

Annexe 23 – Les principaux importateurs de sucre de l'UE en 2016⁷



Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. Pp. 82-89

Annexe 24 – Tarifs douaniers en 2016 des exportations de sucre de l'UE en fonction du pays de destination

| Pays | Quantité produite (tonnes) en 2016 | Pourcentage produit sur place par rapport au total de la consommation domestique en 2016 | Tarif |
|---------------------|------------------------------------|--|--|
| Israël | 0 | 0 % | 0% |
| Norvège | 0 | 0% | - 0 % à des fins non alimentaires - 1,41 NOK ⁸ /kg à des fins alimentaires |
| Suisse | 214 000 | 62,20 % | 0 % |
| Turquie | 2 374 041 | 107,52 % | 135 % |
| Algérie | 0 | 0 % | 5 % |
| Liban | 0 | 0 % | 0 % |
| Koweït | 0 | 0 % | 0 % |
| Égypte | 2 305 000 | 67,89 % | 0 % ; Autres pays : 20 % |
| Sri Lanka | 60 000 | 8,96 % | 12 LKR ⁹ / kg |
| Emirats Arabes Unis | 0 | 0 % | 0 % |

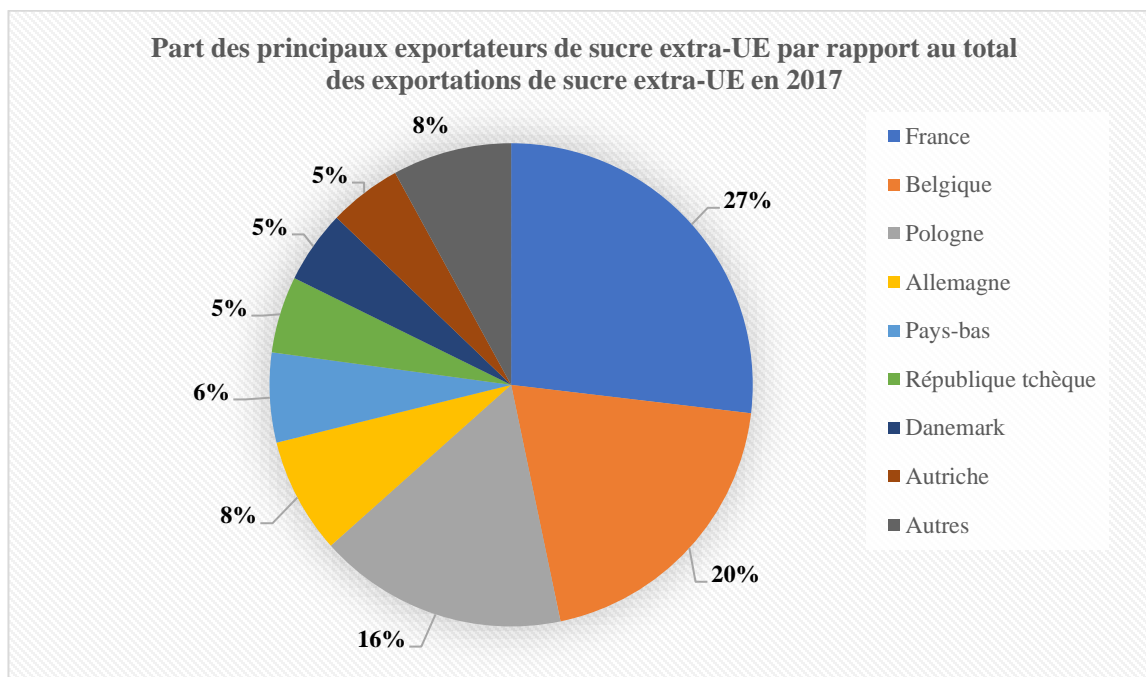
Source: Market Access Database (MADB). *Commission Européenne. & ISO. (2017). Sugar year book 2017.*

⁷ Les parts pour certains pays ne sont pas représentatives de ce qui s'est passé les années précédentes. En effet, la Turquie et le Sri Lanka ont importé des quantités anormalement élevées par rapport aux autres années.

⁸ 1,41 NOK = 0,1474 €

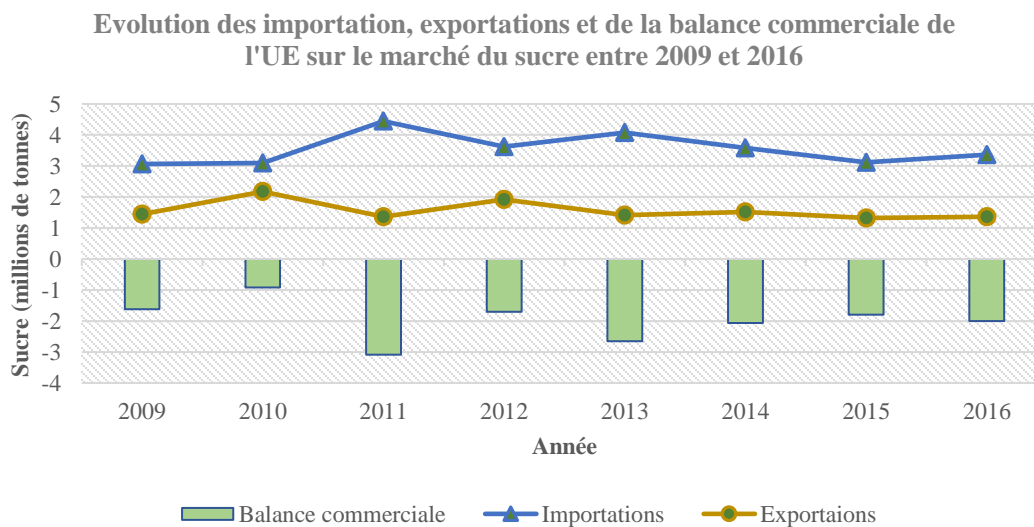
⁹ 12 LKR = 0,0626 €

Annexe 25 – Part des principaux exportateurs de sucre hors-UE



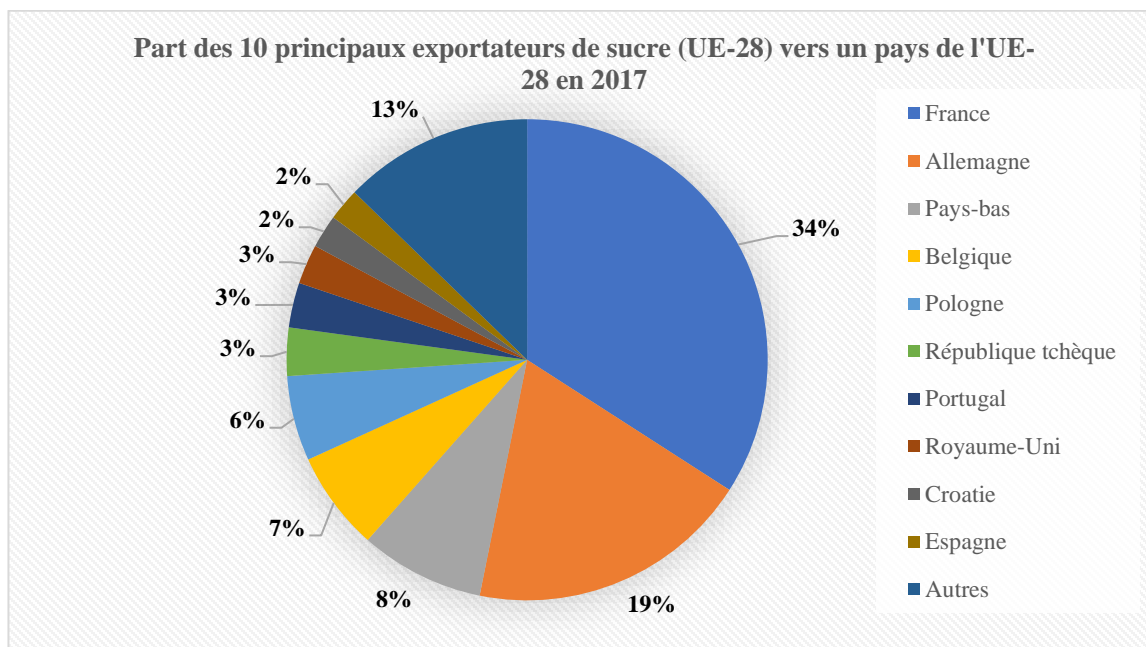
Source : Eurostat, 2018

Annexe 26 – Importations, exportations de sucre de l'UE et balance commerciale



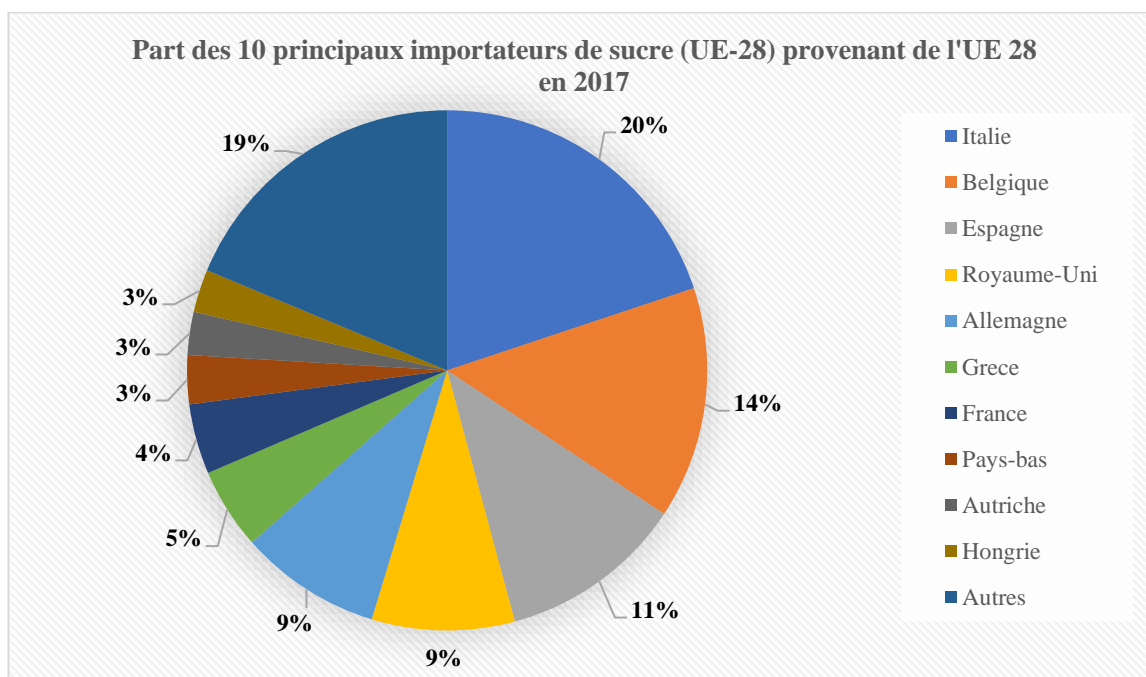
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*. Pp. 82-89

Annexe 27 – Part des principaux exportateurs de sucre intra-UE



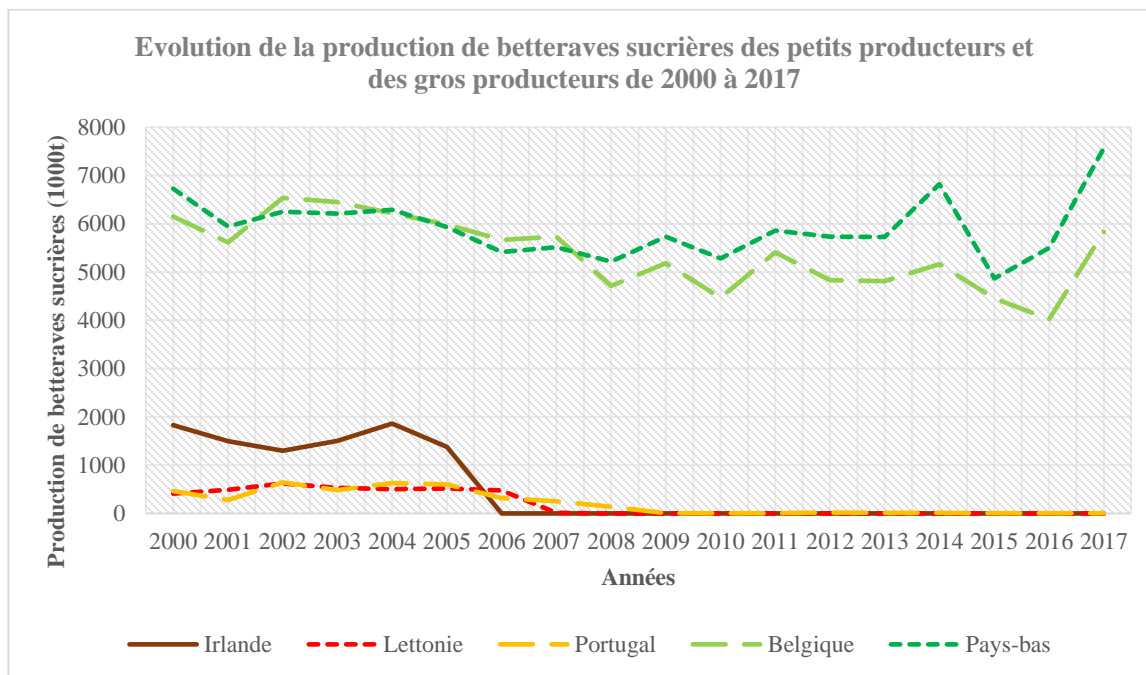
Source : Eurostat, 2018

Annexe 28 – Part des principaux importateurs de sucre intra-UE



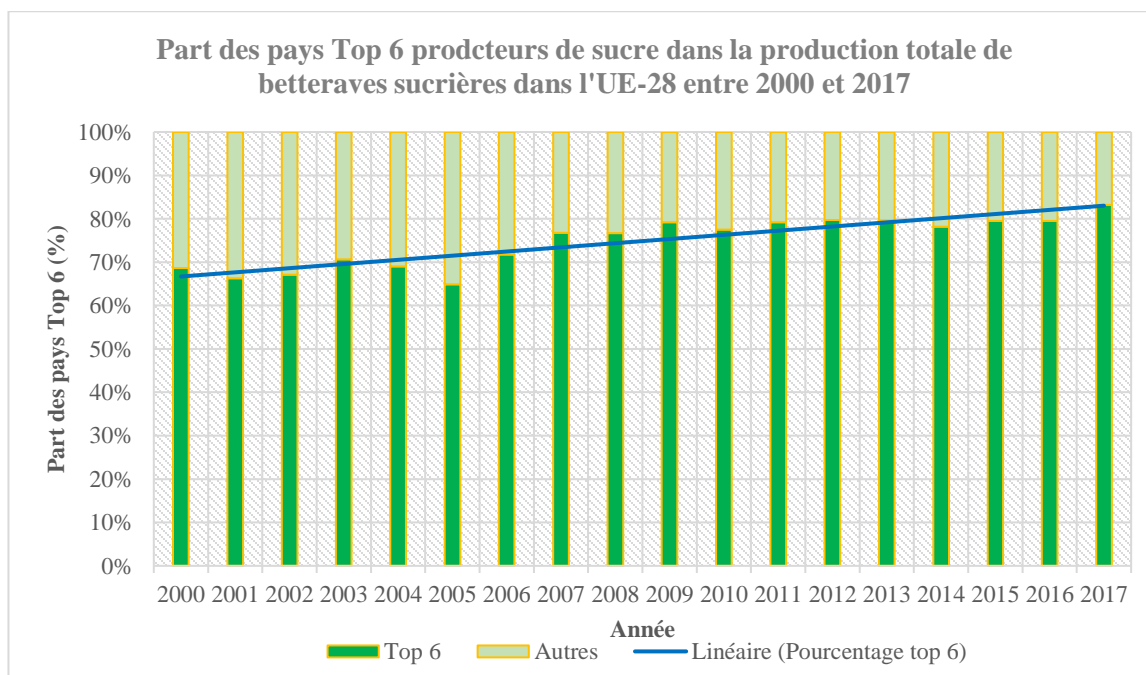
Source: Eurostat, 2018

Annexe 29 – Evolution de la production des gros producteurs vs petits producteurs



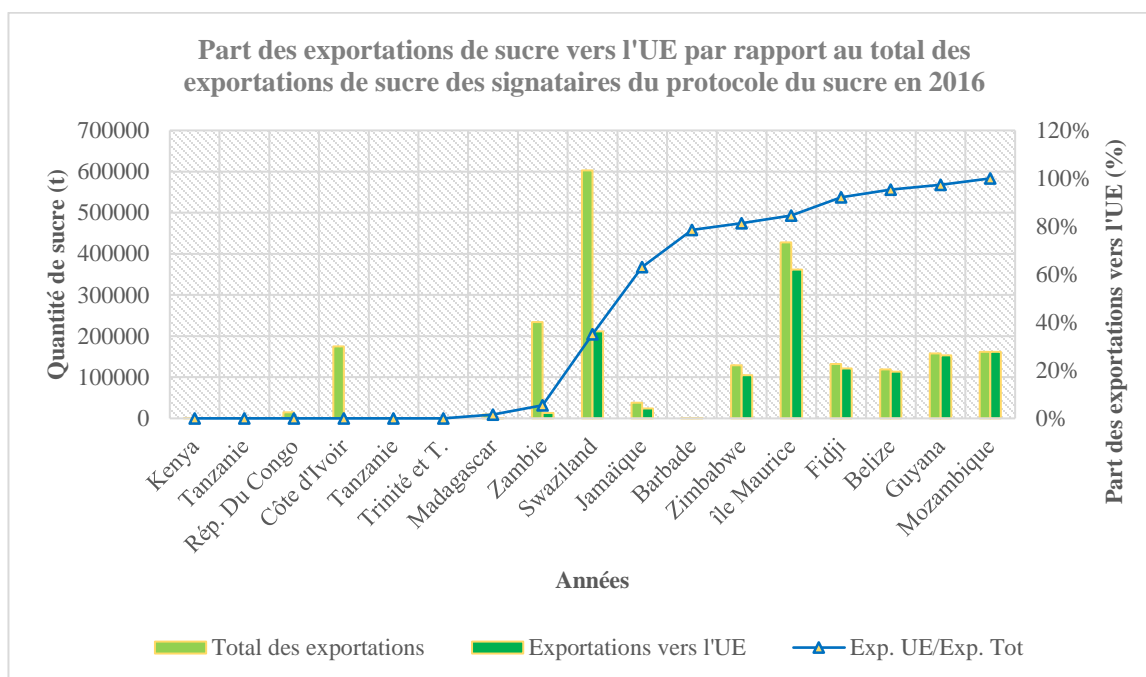
Source: Eurostat, 2018

Annexe 30 – Evolution de la part de production des pays « TOP 6 »



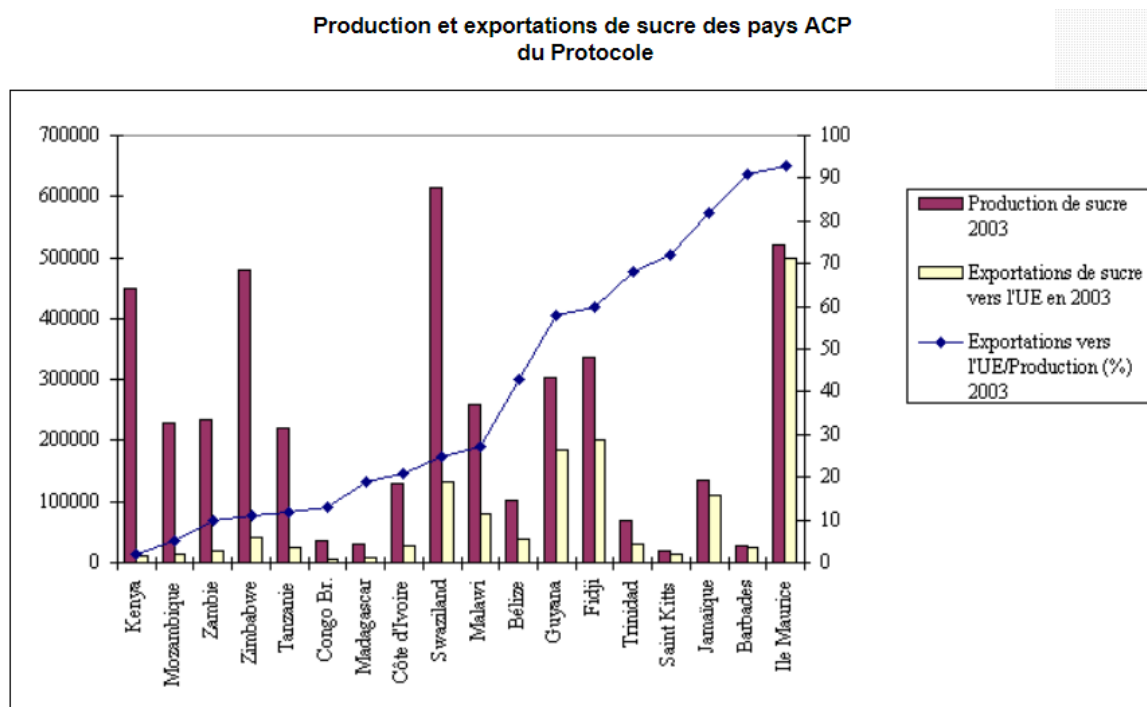
Source: Eurostat, 2018

Annexe 31 – Part des exportations de sucre des pays sous protocole vers l'UE



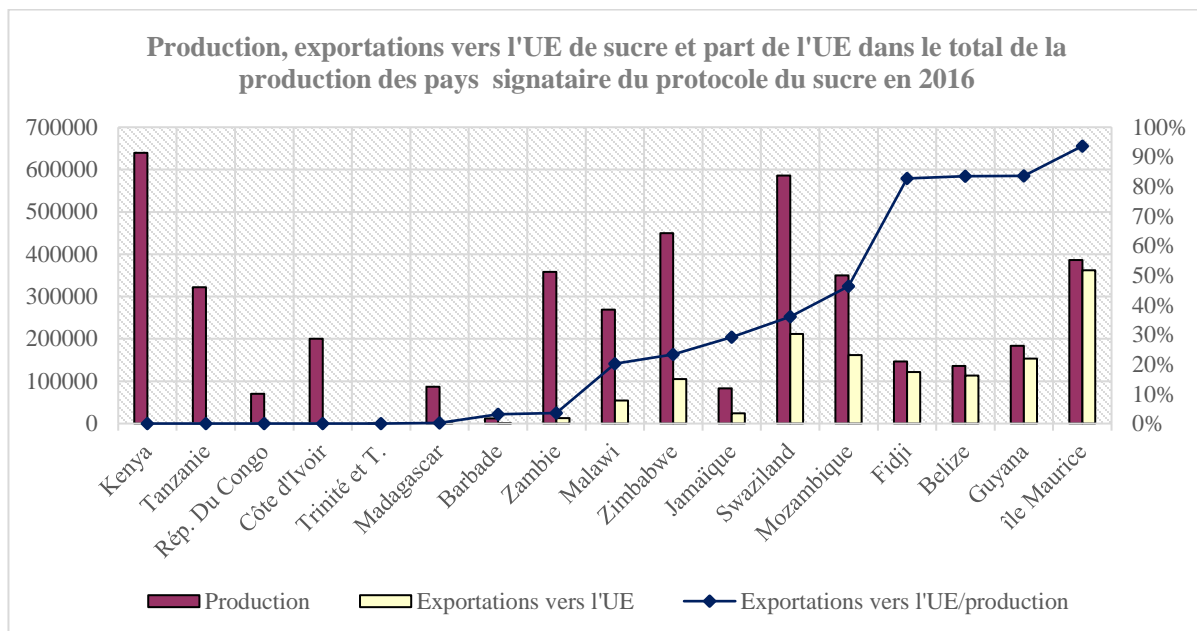
Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*

Annexe 32 – Part des exportations vers l'UE par rapport à la production de sucre des pays sous protocole en 2003



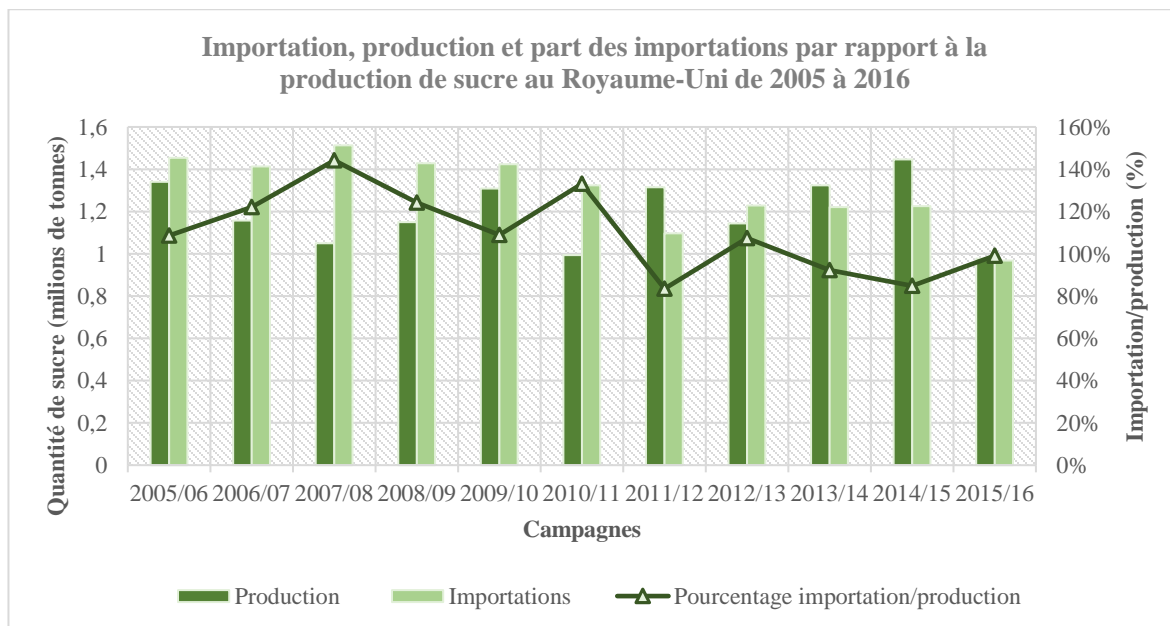
Source : Commission européenne.

Annexe 33 – Part des exportations vers l'UE par rapport à la production de sucre des pays sous protocole en 2016



Source: ISO. (2017). *Sugar year book 2017*

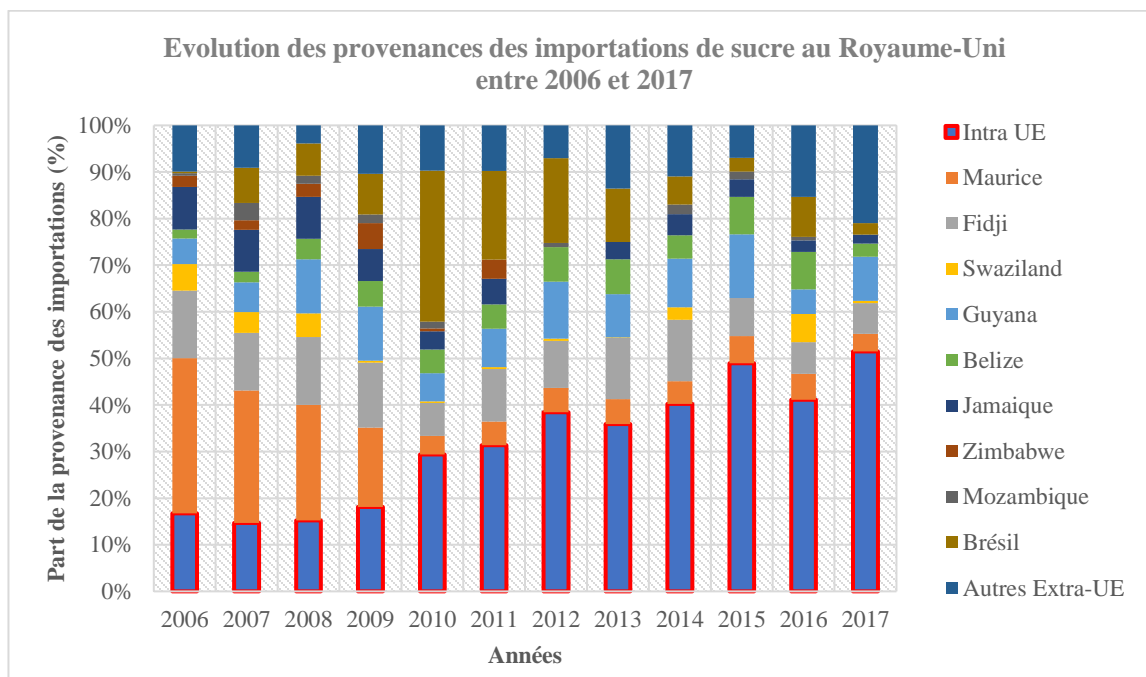
Annexe 34 – Importation et production de sucre au Royaume-Uni¹⁰



Source: CEFS, 2016 & Eurostat, 2018

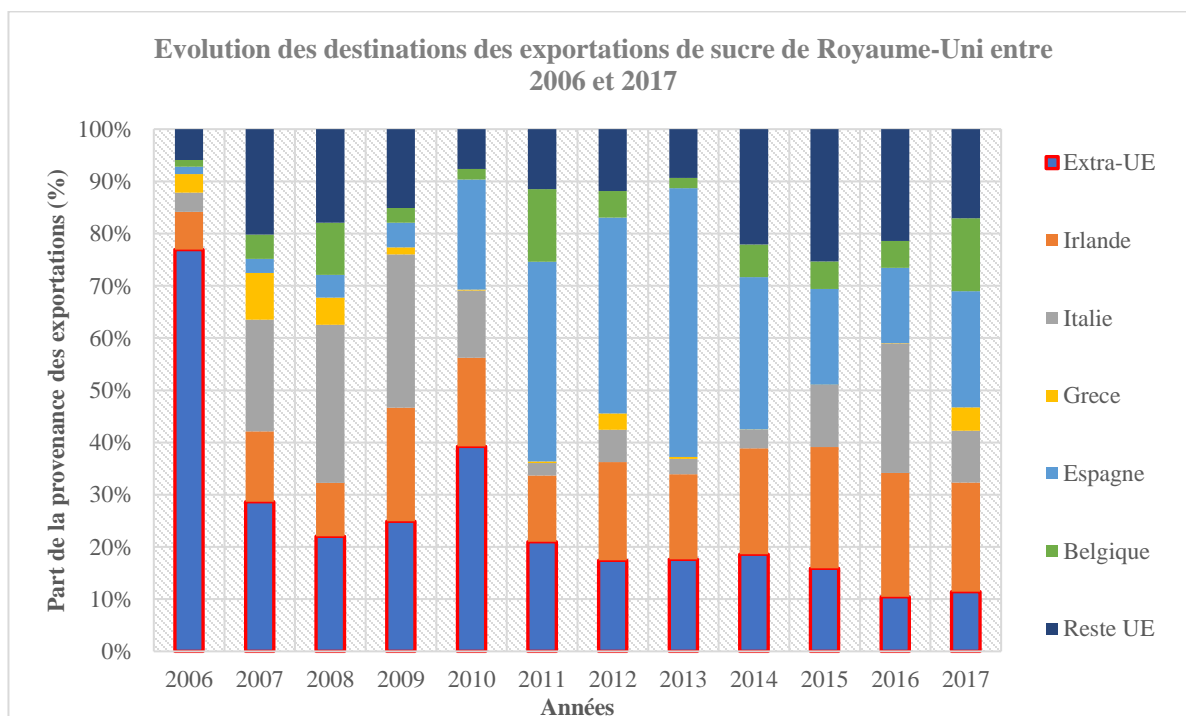
¹⁰ La production est comptée en campagne alors que les exportations correspondantes correspondent aux exportations de la seconde année de cette période.

Annexe 35 – Provenances des importations de sucre du Royaume-Uni



Source : Eurostat, 2018

Annexe 36 – Destinations des exportations de sucre du Royaume-Uni



Source: Eurostat, 2018

Annexe I.1 – Interview de Madame Muriel Korter

Muriel Korter est secrétaire-générale du “CUIIS – European Sugar Users”, une organisation européenne représentant l’industrie utilisatrice de sucre tant pour la nourriture que les boissons. Cette interview a eu lieu le jeudi 26 avril 2018 dans les bureaux du CUIIS situés à Bruxelles, Avenue des Nerviens, 9-13.

Simon Vandepopeliere : Quel est votre organisation est quelle est son objectif ?

Muriel Korter : CIUS représente les utilisateurs de sucre, soit plus de 15 000 entreprises et plus de 700 000 emplois directs. Cela représente 70% de la production européenne de sucre. Les 30% restants étant la consommation directe de sucre, ce qu’on peut, par exemple, trouver dans les supermarchés plus le bioéthanol etc... donc tout ce qui est non-food. On est une industrie qui exporte énormément, on est très dépendant de nos exportations pour être compétitif et pour survivre aussi en Europe. Les produits les plus exportés sont : les biscuits, les bonbons et le chocolat, c’est un secteur qui exporte 10% de sa production. Sans l’exportation, on ne serait pas bien ; on représente, par exemple énormément de PME, contrairement aux grands groupes localisés un peu partout dans le monde, elles sont dépendantes de la valeur ajoutée par l’Europe, toutes ces sociétés font des « tenders » ; c’est-à-dire, ils voient d’où ils peuvent exporter un certain produit sur les autres marchés mais comme la qualité est forte en Europe, il y a beaucoup d’entreprises qui exportent en Europe. Avant la réforme de 2017 supprimant les quotas de production, l’Europe était un net importateur de sucre, selon la demande, nous étions dépendants de 20% d’importations. Mais à partir du premier octobre 2017, on a enfin mis fin aux quotas de production, ce qui permet de produire plus en Europe mais ce qui veut aussi dire que on importera moins mais aussi, vu que l’on abandonne un certain système de subsides en Europe, il n’y a plus de limites à l’exportation. Alors qu’avant, il y avait un panel à l’OMC qui avait décidé que comme le marché européen est réglementé et apporte de l’aide directe pour la production de sucre et c’est géré par des quotas etc..., elle ne pouvait pas exporter plus d’environ 1.3 millions de tonnes de sucre jouissant du prix mondial. Le sucre européen subit un prix minimum de la betterave ainsi que pour le sucre alors que le hors-quota, l’industrie agro-alimentaire ne pouvait pas y toucher et donc ce sont des pays comme le Brésil, l’Australie... qui ont dit à l’OMC que c’était anti-compétitif parce qu’ils font un genre de dumping sur le marché mondial avec le sucre hors-quota. De plus, le sucre hors-quota était

exporté dans des volumes assez limités parce que ce n'était pas intéressant pour l'industrie sucrière d'exporter parce que c'était assez cher quand-même.

Maintenant, au point de vue des exportations, il n'y a plus de limites, l'industrie peut exporter directement du sucre sur le marché mondial.

Notre position est de dire que l'objectif de notre association c'est qu'il faut assez de sucre pour la demande en Europe parce que cela n'a pas toujours été le cas sur les années précédentes dû à l'insécurité des exportations et que le marché à l'avenir doit être compétitif, on doit avoir une production de betteraves etc... Et on aussi qu'à l'avenir, pour les importations, elles doivent continuer à rentrer parce qu'en cas de déficit sur le marché, il faut bien trouver le sucre quelque part. Nous disons donc que, contrairement aux autres acteurs disant que maintenant il n'y aura plus aucun problème d'approvisionnement, l'approvisionnement n'est pas garanti parce que, pour des raisons climatiques, on peut avoir une production beaucoup moins élevée et aussi vis-à-vis des exportations parce que l'UE va protéger son marché via des droits de douane qui sont très élevés (pas pour les pays ACP jouissant d'un accès libre au marché) à l'importation pour le sucre blanc (417€/t) même si, pour le moment, le prix du sucre est assez bas parce qu'il commence à suivre le cours mondial mais même en rajoutant le droit de douane plus les couts de transports, le sucre ne rentre pas. C'est pour ça que l'on dit que bien qu'il y ait le sucre venant des pays ACP, celui-ci est en déclin total et il faut, dans les accords commerciaux avec lesquels l'UE négocie, surtout avec des pays producteurs comme le Mercosur et le Brésil, il faut un quota d'importation sans droit de douane pour pouvoir accéder à du sucre en cas de besoin, ça c'est notre position là-dessus.

S.V. : *Le prix européen du sucre a baissé ces dernières années, je suppose donc que cette situation est favorable aux utilisateurs de sucre ?*

M.K. : En ce moment, oui. Mais nous, nous ne regardons absolument pas le prix, il doit juste être compétitif ; notre position touche plutôt l'approvisionnement. Il peut y avoir une situation où le prix peut ne pas être élevé comme, par exemple, dans certaines régions d'Europe où il est très difficile de trouver du sucre pour un acheteur. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que les contrats qu'ont les sucriers et les acheteurs, ce sont des contrats pluriannuels. Ce qu'on voit comme prix du marché (prix du marché spot) par rapport à un prix fixé à l'avance pour une période de 2-3 ans ; ce n'est pas la même chose. C'est vrai que, comme tu as dit, le prix commence à suivre le cours

mondial et on voit ça sur la tendance des graphiques de la commission européenne. C'est clair que sur le marché interne, en ce moment, nous, évidemment, on a rien à dire, on est d'accord avec la Commission de dire que c'est une période de transition parce que tous les acteurs doivent s'habituer au nouveau système et que nous sommes d'accord avec les déclarations de la Commission quand elle dit qu'elle ne désire plus intervenir sur le marché parce que tout ça c'était à prévoir ; toute la filière aurait dû se préparer à ça.

S.V. : Est-ce que les utilisateurs de sucre portent de l'importance à ce que leur sucre vienne de betteraves ou de cannes à sucre ?

M.K. : Non parce que le sucre est contraint à des normes de qualité en Europe, qu'il faut respecter. Que ce soit du sucre de betterave ou du sucre de canne, le sucre blanc transformé doit avoir une certaine norme et une certaine qualité. Ça dépend quelle entreprise chez nous, il y a beaucoup d'entreprises qui cherchent des spécialités de sucre, ce qui est à négocier avec les sucriers pour savoir ce dont ils ont besoin comme genre de sucre etc... Il y en a d'autres pour qui le sucre blanc, c'est du sucre blanc. Donc non, ça ne fait pas de différences. Cependant, il y a aussi des entreprises qui utilisent du sucre organique, c'est du sucre roux, « bio » dans un certain sens, là ils utilisent souvent du sucre roux à la place du sucre blanc mais ça, c'est vraiment un marché de niche, c'est un petit segment de la demande.

S.V. : Est-ce plus facile pour vous d'utiliser du sucre européen que d'importer du sucre, même moins cher, venu d'ailleurs ?

M.K. : Bien sûr. L'industrie agro-alimentaire n'a pas le droit d'importer directement du sucre, il faut avoir deux ans d'expérience dans le commerce international pour le sucre, ce que l'industrie n'a pas. Dès lors, ça passe d'office par les raffineurs et donc nous n'avons pas un accès direct à ce sucre, même si c'est du sucre blanc, ça doit passer par des traders, nous n'avons donc pas d'accès direct au sucre blanc importé. 90% du sucre qu'on importe en Europe est du sucre brut qui doit être raffiné ici.

S.V. : C'est donc une bonne chose pour vous que des pays comme les pays ACP aient accès librement au marché européen ?

M.K. : Oui. Bien sûr. Avant, c'était très important parce que, justement, à cause de la situation de déficit et c'est pour ça aussi qu'on a mis des quotas de production à un certain niveau pour permettre justement à ces pays de pouvoir exporter vers l'Europe. Le problème est que depuis, les choses ont bien changé. C'est-à-dire que les pays ACP doivent trouver intéressant d'exporter vers l'UE et ce ne l'est pas toujours, ça dépend aussi du prix du marché évidemment, maintenant, le prix est assez bas, donc les importations dégringolent. Les prévisions sont d'ailleurs aussi assez basses mais c'est aussi parce qu'ils commencent à vendre localement ; c'est la raison principale, l'Europe est loin et donc ils préfèrent vendre à leurs voisins. Ils se diversifient aussi. Avant ils étaient assurés d'exporter vers l'Europe, maintenant, c'est plus du tout le cas. Les seuls qui produisent du sucre blanc c'est : un petit peu au Swaziland, l'île Maurice (c'est un contrat avec un fabricant de sucre européen et la plantation qu'il y a sur place). Une société comme « British Sugar » a vachement investi sur place pour déjà s'assurer d'avoir du sucre. Le sucre ACP est déjà, en soi, dans la main des européens.

S.V. : *Les industries sucrières européennes importent du sucre brut pour le raffiner en Europe. C'est plus facile de faire ça que de le raffiner sur place et l'importer sous forme de sucre blanc ?*

M.K. : Oui, ça demande des investissements, des infrastructures, qu'ils n'ont souvent pas développé et comme c'est dans les mains des fabricants européens, ils transforment ça ici.

S.V. : *Comment voyez-vous ce genre d'accords commerciaux dans le futur ? Est-ce que cela doit encore se développer ?*

M.K. : Nous on espère que la Commission, l'Union Européenne va ouvrir les yeux mais en ce moment c'est un peu mal parti parce que, là, avant-hier je crois, ils sont tombés d'accord avec le Mexique, grand producteur de sucre, on espérait qu'ils allaient s'entendre sur un quota d'importation assez important. D'abord dans les négociations, ils parlaient d'un quota avec droit de douane, un in-quota duty, c'est-à-dire, un volume de sucre limité avec un droit de douane réduit. Au début des négociations, on parlait pour le Mexique de 11€/t de droit de douane et pour finir, ils sont tombés d'accord sur un petit volume, 30 000 tonnes environ, avec un droit de douane de 45€/t. Cela est très ridicule. Les raisons pour lesquelles l'UE ne négocie le sucre comme produit « sensible » dans les négociations commerciales, c'est parce qu'il y a une énorme pression

politique. Les arguments avancés c'est de dire que la situation en tant qu'europeens n'est absolument pas compétitive sur le marché mondial, ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord sinon l'UE n'exporterait pas autant. De plus la situation du prix qui étant bas, ils prennent ça comme argument en disant que ce serait une catastrophe d'importer encore plus de sucre ; la pression que cela aurait sur le marché interne sera énorme ce qui entrainerait des pertes de bénéfices. Nous ce que nous disons c'est que si un accord est conclu maintenant, ça ne veut pas dire qu'il sera appliqué dans 10 jours. Il y a quand-même un procédé de un ou deux ans avant que l'accord ne soit mis en place et la situation peut complètement changer à ce moment-là. Nous disons qu'un quota d'importation doit être suffisamment large pour être utilisé en cas de besoin si c'est intéressant. C'est ce qu'on voit avec les quotas d'importation avec les autres pays tiers en ce moment. Ils ne sont pas utilisés chaque année, c'est selon la demande qu'il y a sur le marché. Ça, c'est notre argument. Dans les négociations avec le Mercosur, c'est pareil, dans ce cas présent ce sont le bœuf et le sucre les produits sensibles. Il y a déjà un quota pour le Brésil mais à 98€/t, c'est le fameux CXL. On dit aussi que même si l'on fait un quota d'importation, ce sucre ce ne sera pas très économique à importer parce que vous avez des barrières naturelles à l'importation comme le coût de transport. Nous ne voulons pas juste importer du sucre moins cher d'ailleurs puisque réellement il n'est pas moins cher. Ça ne fait aucun sens de mettre un droit de douane sur un quota d'importation. Ce sont les arguments que les sucriers utilisent par rapport à nous.

S.V. : *Comment voyez-vous le prix de référence du sucre sur le marché européen ?*

M.K. : Le prix de référence avait été fixé pour toute la restriction du marché en 2016 puis ils ont mis le prix de référence à environ 400€ la tonne mais ça ce n'est pas rapport aux droits de douane à l'importation. On pense qu'à l'avenir le prix de référence n'a plus aucun rôle à jouer, on le voit déjà maintenant : on a un prix de référence mais on voit que les prix en ce moment sont en-dessous de ce prix. De plus, la Commission n'a aucun moyen par le règlement du marché, d'agir par rapport à ce prix. Ce n'est pas un prix d'intervention. Puisqu'il n'y a plus de prix minimum de la betterave, c'est une référence mais non contraignante.

S.V. : *Comment voyez-vous le futur de la nouvelle politique européenne du sucre ?*

M.K. : C'est difficile à dire, on dit toujours qu'on n'a pas de boule de cristal pour prédire l'avenir. C'est ce qu'on disait le 1^{er} octobre 2017 car chacun faisait des prévisions. Nous on disait

que nous ne savions pas, que toute la chaîne allait devoir s'adapter. Point de vue politique, je pense qu'il y aura beaucoup d'ajustements qui vont se faire sur le marché par les différents acteurs, je pense, honnêtement qu'au niveau de la Commission Européenne, on va essayer d'intervenir le moins possible sur le marché, de laisser faire le marché. Ce qu'on va avoir de plus en plus, c'est la gestion de risque pour prévoir et fixer des prix parce que il y aura plus de fluctuations de prix, c'est sûr. Politiquement, oui, les betteraviers auront de plus en plus le choix de choisir ce qu'ils vont planter mais cela dépend aussi des autres produits agricoles. Il y a l'isoglucose aussi...

S.V. : *Et donc, pour le futur, vous vous attendez à quoi ?*

M.K. : Eh bien, il y a un règlement qui est mis en place et en ce moment, évidemment, il y a une énorme pression des sucriers disant que le marché est une catastrophe, que la Commission doit intervenir concernant une aide au stockage privé, ce qu'elle a refusé vu que la situation était à prévoir. C'est clair que les acteurs, producteurs vont pousser pour faire appliquer les clauses de sauvegarde, les seules causes disponibles à l'application pour la Commission si jamais la situation perdure mais il faut vraiment avoir des bonnes raisons pour que l'UE enclenche ces mesures. En anglais, il y a cette clause qui s'appelle : « Market Disturbance Close » si vraiment il y a un dysfonctionnement sur le marché, seulement là, on va pouvoir agir. Sur les importations ACP, c'est vrai que dans les accords APE, il y a aussi une clause de sauvegarde mais comme les importations ne rentrent pas, elle ne sera jamais utilisée. Il pourrait y avoir une pression du Parlement Européen disant qu'il faut agir. Dans la prochaine réforme de la PAC, ne faudrait-il pas ajouter quelque chose ? Mais là, pour la prochaine réforme, j'ai vu un peu ce qu'ils voulaient proposer. Ils ne vont pas décider sur des ruptures de marché ou quoi que ce soit. Par contre, il y aura beaucoup de la liberté pour les coopératives etc... pour pouvoir négocier ensemble mais dans le sucre, c'est déjà le cas.

S.V. : *J'ai remarqué, dans mon travail que la production de sucre se centralise vers quelques pays en Europe au détriment d'autres. Est-ce que vous remarquez cela aussi ?*

M.K. : Ah ! Oui, oui bien sûr. Ça c'est un grand changement avec la restructuration, c'est que la betterave ne poussant que dans la région du nord, ce qu'on appelle aussi « the beet belt area », c'est clair que des pays comme le Portugal, le sud de l'Italie, certains Pays de l'Est, la Grèce etc... ne produisent plus de betteraves alors qu'avant c'était le cas. Maintenant ces régions-là sont

dépendante des raffineurs de cannes. C'est donc là qu'on raffine vraiment de la canne parce que transporter de la betterave aux fabricants de sucre dans le sud ça coûte une fortune mais ce qu'on voit déjà maintenant, c'est que, par exemple, le sucre produit en Allemagne va en Italie sous forme de sucre blanc. Pour nous, cela pose énormément de problèmes pour toutes les PME présentes dans le sud. Voilà pourquoi, nous aussi on défend les intérêts des raffineurs de cannes parce que on a besoin d'eux pour des régions qui ne sont pas dans cette zone betteravière.

S.V. : *Est-ce plus facile pour vous d'avoir une centralisation de la production de sucre dans une région du monde ?*

M.K. : En ce qui concerne les betteraves, on n'a pas le choix, c'est la géographie et le climat qui font les choses mais nous, on a besoin de sucre blanc partout en Europe. C'est pour ça qu'on a besoin d'importations, qu'on a besoin de cannes et de raffinage dans le sud de l'Europe. L'isoglucose, dans l'Europe de l'Est, est de plus en plus fabriqué mais l'isoglucose, qui est à base de céréales, ne peut pas être utilisé par tous les utilisateurs de sucres ne peuvent utiliser l'isoglucose dans leurs produits. En effet, dans des recettes, faire, par exemple, du chocolat avec de l'isoglucose c'est pas possible. Il faut aussi que le consommateur le veuille bien. Le marché de l'isoglucose a été libéré en même temps que le sucre et ça c'est intéressant pour le secteur des boissons. Mais ce secteur fait aussi face à d'autres problèmes dans le débat politique sur ce qui est bon pour la santé ou pas et l'isoglucose, ça a une mauvaise image en fait. Il faut aussi que les céréales soient plus concurrentielles que le sucre et donc que le prix de l'isoglucose soit plus concurrentiel. Si son prix n'est pas moins cher, les fabricants de boissons vont continuer à acheter du sucre.

S.V. : *Le Royaume-Uni est un grand producteur de betteraves et de sucre. Basé sur cela, je suppose que vous désirez des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni les plus libres possibles, sans barrières ?*

M.K. : Oui. D'abord, ils produisent de la betterave mais ils raffinent énormément de sucre de canne. Il y a un grand fabricant de sucre de canne au Royaume-Uni « Tate & Lyle Sugars » qui a sa plus grande usine à Londres et qui importe énormément des pays tiers et donc il faut voir ce que l'on va avoir comme accord avec la Grande Bretagne sur le commerce du sucre. C'est clair que ça va jouer un grand rôle et avoir un impact sur l'approvisionnement aussi. Il faut aussi que tu saches que la France, par exemple, exporte du sucre vers le Royaume-Uni, c'est qu'il y a quand-

même une demande aussi même s'il y a également le mouvement inverse. Certains de nos membres sont basés en Angleterre et on ne sait pas ce qu'il va se passer. Il y a les règles d'origine aussi qui vont jouer : ils importaient beaucoup de sucre de canne mais va-t-il encore venir des mêmes pays ? Si on a un accord de libre-échange avec la Grande Bretagne, et qu'avec les règles d'origine, cela doit être du sucre « UK » sinon il ne va pas pouvoir rentrer. Il y aussi tous les accords commerciaux que l'Europe a avec les pays tiers, pays ACP aussi. Il faudra voir combien est-ce que l'on donne à la Grande Bretagne par rapport aux accords préférentiels et importations préférentielles qui rentrent en Europe, ça va jouer aussi, on ne sait pas comment cela va être distribué parce que la Grande Bretagne va pouvoir aussi avoir sa partie. Est-ce que les accords ACP ce sera seulement pour l'Europe à 27 ? Ce que l'Angleterre ne voudra pas vu l'investissement fait dans ces pays ACP. Ils vont devoir aussi négocier avec les pays tiers pour avoir leurs propres accords commerciaux. Mais on est un peu dans le flou, on ne sait pas ce qui va se passer.

S.V. : *Est-ce que l'important stock de sucre présent en Europe n'est pas nécessaire pour pallier à une chute brutale de la production ?*

M.K. : Avant la réforme, on était vraiment focalisé sur le stock. Il fallait un stock minimum mais on a jamais défini vraiment le niveau de ce stock si ce n'est qu'on prenait la référence mondiale de stock minimum qu'il fallait et puis on s'est rendu compte qu'avec les années et certaines interventions de la Commission sur le marché qu'on avait besoin de moins de stock mais c'est clair que le stock ne doit pas descendre en-dessous d'un million de tonnes parce que, là, il y aurait vraiment un problème. C'est plutôt l'évolution de stock qui est très importante, nous regardons les prévisions du stock final mais surtout l'évolution par rapport aux années précédentes. Il y a deux ans, par exemple, on a craint vraiment un problème d'approvisionnement en fin de campagne. Ce que la Commission a fait, c'est qu'elle a permis de vendre de la nouvelle production avant le premier octobre parce que nous on avait des sociétés en Espagne et en France qui ne trouvaient plus de sucre. Il faut savoir qu'au niveau des fabricants, le marché est fortement concentré. On peut compter les fabricants de sucre sur une main et demi en Europe donc les PME n'ont pas le choix d'aller où ils veulent pour acheter leur sucre. Les stocks sont donc importants pour ça et pour le moment, c'est clair qu'il n'y a aucun problème. Concernant l'année prochaine, il paraît que les betteraviers en février-mars ont planté la même chose que l'année dernière et donc la production, normalement, sera la même, les stocks seront suffisants. Le changement aussi, c'est

que maintenant les stocks c'est sucre quota et sucre hors-quota donc on est plus les seuls acteurs sur le marché. Pour les sucre quota, la majorité du sucre, il y a le secteur bioéthanol, pharmaceutique... qui achètent aussi. Il faut donc voir là aussi comment la demande évolue.

S.V. : *En cas de production plus faible, est-il plus facile de s'approvisionner dans les stocks ou d'importer du sucre ?*

M.K. : Les stocks ne nous appartiennent pas. En tant qu'industrie agro-alimentaire, on ne stocke pas de sucre, ce seraient des investissements énormes que de construire un silo à côté de chaque usine pour stocker du sucre. Pratiquement, ce qui se passe, c'est que tous les jours on se fait livrer du sucre. Ce sont donc les sucriers qui stockent du sucre, ce sont eux qui gèrent leurs stocks. On ne peut pas leur demander de voir leur silo pour qu'ils nous vendent leur marchandise, ce sont eux qui décident. Ils peuvent très bien prendre la décision de dire que comme la situation en ce moment n'est pas bonne du tout on va stocker beaucoup pour que le prix remonte et dire que pour un certain moment, ils ne peuvent plus livrer leurs clients. De plus, chacun peut gérer un stock de sucre, un particulier peut le faire, un commerçant, un trader. Ce sont souvent d'ailleurs les traders qui peuvent stocker du sucre, il n'y a pas que les fabricants. Ce qu'on voit aussi ce sont des chiffres de stock mais dans ces chiffres de la Commission, il y a d'abord la déduction par rapport à l'équilibre du marché mais il y a aussi le fait que le Commission demande aux Etats membres de leur donner des chiffres sur le stock dans chacun des pays. Ils le font mais souvent avec beaucoup de retard donc ce ne sont pas des chiffres particulièrement actuels mais ça ne reprend pas tout le stock existant parce qu'il y a plein de volumes qui sont géré par des privés qui ne sont pas déclarés auprès des autorités nationales. Nous on a comme principe parce qu'on est une association européenne de se fier aux chiffres de la Commission parce que ce sont des chiffres publics et nous on travaille avec ça. On sait qu'il y a beaucoup d'imperfections dans ce qu'on rapporte et c'est pour ça que la Commission a créé un observatoire du sucre, un board économique où tous les partenaires de la filière, dont nous participons et qui se voit tous les trois mois pour parler de la situation, pour venir avec des objectifs, pour savoir si on ne peut pas améliorer la transparence sur les données etc... pour que ce soit plus précis.

S.V. : *De quelle manière est répercutée une diminution des prix du sucre sur le prix des produits fabriqués par les entreprises que vous représentez ?*

M.K. : C'est une très bonne question car on nous accuse toujours de ne pas transmettre le prix du sucre au consommateur. S'il y a une baisse du prix du sucre, alors on est accusé par les betteraviers surtout que ça ne se répercute pas dans le prix final. Si on prend un produit en haute teneur de sucre, disons un bonbon à 80% de sucre, dans ce bonbon, il y a la transformation, la valeur ajoutée, le packaging, le marketing, ... Plein d'autres facteurs qui entrent dans le prix du bonbon. Puis, nous, on fait face à la grande distribution qui fixe un prix. Ensuite vient seulement le consommateur. Troisième élément, la transmission de prix dans un bonbon ne se verra pas d'un jour à l'autre, il y a tout un décalage quand on analyse la transmission de prix, tout est décalé et il faut vraiment voir beaucoup plus loin pour voir la baisse ensuite sur le produit final. Qu'est-ce que représentent dans les utilisateurs de sucre les bonbons de 80% ? Par grand-chose. La plupart des autres produits sont des produits qui contiennent moins de sucre et donc d'autres matières premières entrent en jeu, d'autres ingrédients et donc on ne peut pas dire : le sucre coûte autant et votre barre de chocolat coûte autant et sur l'évolution, on ne voit pas de réelle baisse du prix de votre barre de chocolat. Oui mais entre-temps, le prix du cacao peut être très élevé, celui de l'énergie aussi. Puis, il y a des taxes aussi sur nos produits. Quand on parle de prix final sur nos produits, il faut prendre tout ça en compte. C'est trop simpliste de dire qu'il n'y a pas de répercussion ; il y a tellement d'autres enjeux, de facteurs qui entrent en jeu.

S.V. : *Quelle est, selon vous, la meilleure solution pour que le marché européen du sucre soit bénéfique et pour le betteravier, le producteur de sucre et l'utilisateur de sucre ?*

M.K. : C'est une question intéressante. Moi tout ce que je peux dire c'est qu'on voit que la filière du sucre en Europe se porte très bien. On veut voir une filière compétitive, on veut pouvoir acheter en Europe parce qu'on a aucun intérêt d'importer. On veut pouvoir acheter à côté de chez nous. On veut du sucre de qualité. On veut que les betteraviers reçoivent un prix juste pour leurs betteraves par rapport à leurs coûts de production. Mais on pense franchement que les fabricants de sucre, l'industrie sucrière en Europe est compétitive sur le marché mondial donc il n'y a aucune crainte à avoir d'importation de sucre en Europe. On dit aussi que dans les accords bilatéraux, il faut ouvrir à un quota d'importation, le marché ne risque rien puisqu'il y a quand-même ces barrières naturelles qui font que le sucre importé est moins intéressant que le sucre produit en Europe. Il faut juste s'assurer une sécurité d'approvisionnement.

Ce qui est intéressant de savoir, c'est qu'il y a plus de 15 000 entreprises que nous représentons et on est situé partout. On dit toujours que CIUS c'est Coca-Cola, Nestlé, Barilla... Non, moi je tiens à dire que je ne représente pas seulement les grandes entreprises mais toutes les PME qui sont là-derrrière et surtout ces PME. Une PME dans le sud de l'Espagne qui va acheter du sucre, il va payer trois fois le prix qu'un Nestlé, forcément parce que la PME elle a besoin de peut-être 2000 tonnes de sucre, 1 tonnes ou 20 tonnes alors que Nestlé achète des quantités énormes. Marché très concentré, différentes approches de négociations commerciales. Mais on défend vraiment l'intérêt de vraiment toutes les entreprises et pas uniquement les plus grandes.

S.V. : Je suppose qu'il est plus facile pour une entreprise située dans un pays grand producteur de betteraves d'avoir accès au sucre ou pas du tout ?

M.K. : Pas nécessairement, ça dépend du contrat et des négociations qu'il a avec le fabricant. Mais c'est clair que point de vue transport, il n'y aura pas de coût alors que quelqu'un en Espagne, il doit se le faire livrer le sucre. J'ai eu des exemples dans les années précédentes où on était vraiment en problème d'approvisionnement ; des exemples en Belgique etc.... qui ne trouvaient plus de sucre. Il allait carrément chez son sucrier qui lui disait qu'il n'avait plus de sucre. Il est allé voir en Allemagne, la situation était identique. Il y avait des cas où on ne trouvait plus de sucre.

Annexe I.2 – Interview de Monsieur Josh Gartland

Josh Gartland est “trade, economic & social affairs adviser” du CEFS, le Comité Européen des Fabricants de Sucre. Ce comité est l’association européenne des sucriers européens. L’interview s’est déroulée, en anglais, le jeudi 26 avril dans les bureaux du CEFS situés à Bruxelles au numéro 182 de l’Avenue de Tervuren. Notons que, monsieur Gartland ne désirant pas que l’interview soit enregistrée, cette retranscription est le fruit de notes prises durant l’entretien.

Simon Vandepopeliere: *How would you define the concurrence or the complementarity between cane and beet sugar?*

Josh Gartland: In what beet sugar concerns, before 2006, the European Union was auto sufficient in sugar but in 2006, they decided to reduce their quota’s production and since then, approximately 85% of the demand is supplied by European beet sugar and the other 15% by importations of raw sugar coming from the sugar cane. The reform of 2006 had a lot of consequences in Europe: a lot of sugar factories have closed their doors, there was a massive sector restructuration. There was a fund of 6 billion euros for operators who wanted to leave the markets by themselves. The others had to reduce their capacity and their human resources but at the same time cane sugar manufacturers could take the money from this fund without being forced to leave the market.

S.V.: *How do you see the ACP countries free trade agreement especially in what sugar concerns?*

J.G.: It is positive for the development of those countries to have a duty-free access to the European market. For sugar, it is also good for us because European sugar companies can invest in countries producing cane raw sugar. But the problem now is that Russia takes an even more important place in this relation between raw sugar and white sugar and in the refining of raw sugar into white sugar. To go forward with the ACP agreements, for example, Tereos, a French sugar factory, invests in Central Africa Republic or in Mauritius. But it wouldn’t be a good thing to do so with countries like Brazil, Australia, Mexico or Thailand for the European market. We have to be careful not to open our market too fast to other countries. Even concerning the future of ACP agreements; it would be better to continue like this with some ACP countries but not with all of them.

S.V.: *Don't you fear a sugar supply problem if we don't open our borders to other countries?*

J.G.: Indeed, before the reform of 2017 we could fear a supply problem but now, with the liberalization of the market, the UE has increased its production by 27% and that's enough to counter such problems. In this context, it would be dramatic for us to liberalize all the market by opening it to other countries.

S.V.: *So, you don't want to see other reduction of tariff on sugar for other countries?*

J.G.: Absolutely not! For example, in India, the government helps sugar producers. Then, they produce too much at an artificial price that reduces sugar's world price. It's a kind of dumping. Thailand does the same and in Brazil, the government helps the ethanol production sector, then the production of sugar cane at the same time and that creates an artificial ethanol demand and so cane sugar demand. If every country uses the same politics as the European Union, it would not be a problem to reduce tariff or offer free access to the market.

S.V.: *What is your position on the end of sugar beet production quota?*

J.G.: It is a good thing, we can now produce whatever we want, produce more and that should reduce fixed costs of production and we can also export more because before, we couldn't export more than 1.4 million tons per year. Now this quantity is unlimited. But there are still unanswered questions like the world prices and the pressure on it.

S.V.: *What is your opinion on the future of European policy on the sugar market?*

J.G.: We have to keep a liberalized internal market with just one measure: the aid of private storage given by the European authorities. We can also report stocks on the following year, but we don't have a perfect idea of what will be the European production next year. There are forecastings but this isn't enough to know if we can store sugar for the next year. It would be also good to support ethanol production, a diversification for the sugar beet in case of important production of sugar beet one year. A last thing to do is to take measures to counterbalance the dumping present in some producer countries and use the WTO to fight against this dumping.

S.V.: *Is it a good thing for you to have a more and more centralized area for the production of sugar beets, the beet belt?*

J.G.: Indeed, there is a centralization of the production of sugar beet in some countries due mainly to the climate. It is a good thing because it allows the sector to be more competitive in his position but it is complicated to concentrate all the European production in 6 countries.

S.V.: *What are you expecting for the next years?*

J.G.: There will be a surplus of production next year and the production will rise faster than the consumption of sugar especially in Europe where the consumption will stay stable.